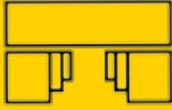


# Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2022



Roche aux Fées  
COMMUNAUTÉ



## Vivre à Brie



## LES FINANCES COMMUNALES

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal  
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal  
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2020 - Subventions aux associations 2021  
Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 - Tarifs l'Abri de l'Ise 2022

## LA VIE COMMUNALE

9/15

Révision du PLU en cours... - Le PLU est composé des éléments suivants :  
Les grandes étapes de la révision du PLU - Taxe d'aménagement  
Comité de Pilotage sur l'adressage et la numérotation des lieux-dits - Cimetière communal - SDE35...  
Projet d'une voie douce entre Brie et Janzé - Comité de Pilotage (COPIL)

## AU CONSEIL MUNICIPAL

16/20

Travaux 2021 : - Amende de police 2021  
Au Conseil Municipal de 2021 - Centre Communal d'Action Sociale  
Dispositif Ville Vie Vacances chantier à caractère éducatif « argent de poche »  
Conseil Municipal de Jeunes - Informations mairie

## LA VIE DES ASSOS

21/30

Liste des associations Briennes - Association 1001 fleurs  
Amicale des donneurs de sang - Accueil de loisirs « Momen'Délires » et Espace Jeunes de Brie  
Familles rurales - Le club de l'Amitié - Gymnastique Brie 2021-2022 - ES Brie  
Association "Les Autochtones" - Médiathèque de Brie - Rencontre des Brie de France en 2022  
Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé - Comité des Fêtes - OGEC - Secours Catholique  
Saint-Hubert, Société de chasse - Graines d'éveil - Tout brie bouge

## LA VIE DES JEUNES

31/32

Enfance-Jeunesse et vie scolaire :  
École du Sacré-Cœur

## NOS PARTENAIRES

33/40

Roche aux Fées Communauté à votre service  
Le Smictom Sud-Est 35 - Le Syndicat de Traitement des déchets Vitré Fougères devient « S3T'ec »  
Tous pour la Vie - SBVS - le Relais pour l'Emploi - Syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil  
Mission Locale du Pays de Vitré - Dispositif d'Accompagnement aux démarches numériques à domicile  
Relais Petite Enfance / RPE - L'instruction des dossiers d'urbanisme

## INFOS DIVERSES

40/43

Élections 2022 - Le parcours citoyen et la Défense  
Déclarations Préalables accordées en 2021 - Permis de Construire accordés en 2021  
État Civil 2021 - Les manifestations 2022 - Vœux de la Municipalité

Chers Briennes, Chers Briens,

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit et une réunion publique est prévue le 24 janvier à 19h en mairie. Nous espérons qu'il soit concrétisé d'ici la fin de l'année 2022.

Conformément au Code de l'Urbanisme, il est prévu que ce PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont le Conseil Municipal a débattu, lors de sa séance du 25 octobre dernier. Ainsi, il a été défini 4 grandes lignes :

### Préserver la qualité du cadre de vie Brien :

- ▶ Poursuivre la politique d'équipement public
- ▶ Faciliter les déplacements alternatifs sur la commune
- ▶ Mettre en valeur les bords de l'Isè
- ▶ Conforter l'attrait de l'étang
- ▶ Améliorer les performances énergétiques des constructions
- ▶ Développer les communications numériques

### Permettre un développement urbain cohérent et durable

- ▶ Apporter une réponse aux besoins actuels et futurs en logements
- ▶ Prévenir le risque d'inondation de l'Isè
- ▶ Centraliser l'urbanisme futur
- ▶ Favoriser la mixité urbaine et sociale
- ▶ Préserver le caractère des hameaux
- ▶ Protéger l'environnement et les paysages
- ▶ Protéger, mettre en valeur, assurer la continuité des milieux naturels
- ▶ Redéfinir les boisements remarquables
- ▶ Sauvegarder le paysage Brien
- ▶ Faire connaître et protéger le patrimoine bâti communal

### Conforter le tissu économique

- ▶ Conforter l'agriculture
- ▶ Accompagner l'évolution de la ZA du Bois de Teillay
- ▶ Favoriser l'offre et la diversité commerciale du bourg

Une enquête publique est également en cours et ce, jusqu'au 14 janvier 12h30. Elle porte sur le permis d'aménager du projet d'extension de la ZA du

Bois de Teillay (tranche 3) Amanlis/Brie/Janzé. Vous pouvez consulter le dossier en mairie d'Amanlis, sur leur site internet ou encore sur celui de Roche aux Fées Communauté et formulez vos observations, propositions, contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet.

Depuis le début du mandat, la Municipalité a été sollicitée sur des problématiques d'écoulements des eaux provoquant parfois des inondations de chaussées.

Le curage des fossés et le nettoyage des accotements sont prévus sur l'ensemble de la commune, par secteur, sur une période de 4 ans.

Le projet de renouvellement de l'éclairage public suit son cours :

- ▶ Les bornes de l'entrée du parking de l'Abri de l'Isè ont été remises en état et une étude photométrique a été réalisée par le SDE35 pour évaluer la meilleure solution d'éclairage prenant en compte la sécurité routière.
- ▶ L'éclairage du lotissement de l'allée de la Prairie de l'Isè fait partie des priorités de ce renouvellement.

Le COPIL sécurité routière prévoit une réunion publique le vendredi 7 janvier à 20h dans la salle l'Abri de l'Isè pour débattre avec les habitants des différents projets.

J'en profite également pour rappeler que tous les travaux d'urbanisme modifiant le profil de votre terrain ou l'aspect extérieur de votre bâti nécessitent une autorisation. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de la mairie qui pourra vous renseigner sur le sujet.

Enfin, j'espère que cette nouvelle année, encore impactée par le COVID-19, se passera le mieux possible pour vous et vos proches. Je ne peux que vous encourager à respecter les gestes barrières, pour préserver au mieux la santé de toutes et tous.

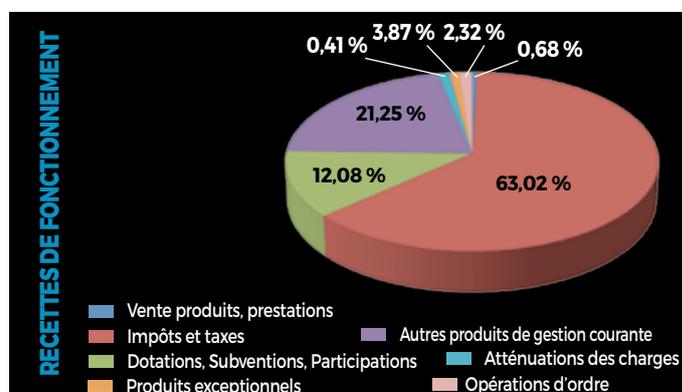
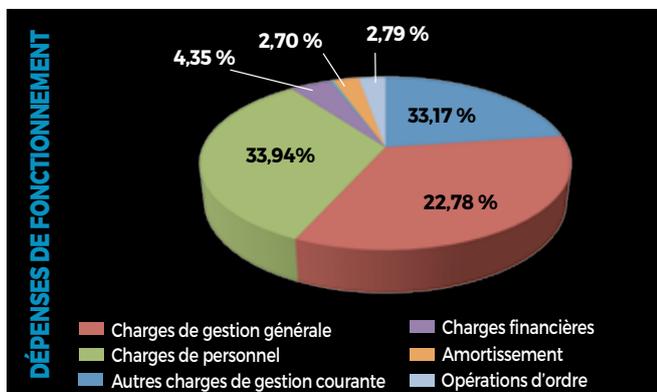
Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne année 2022 !



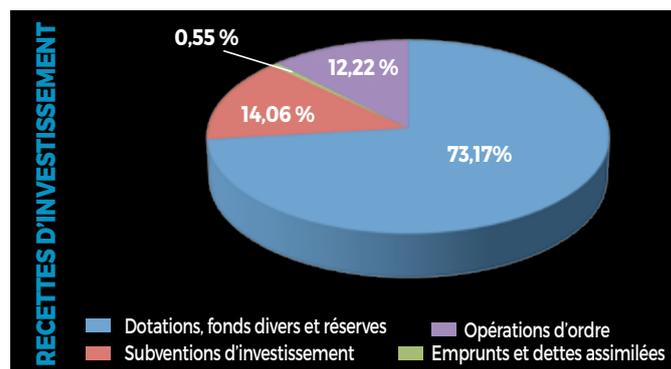
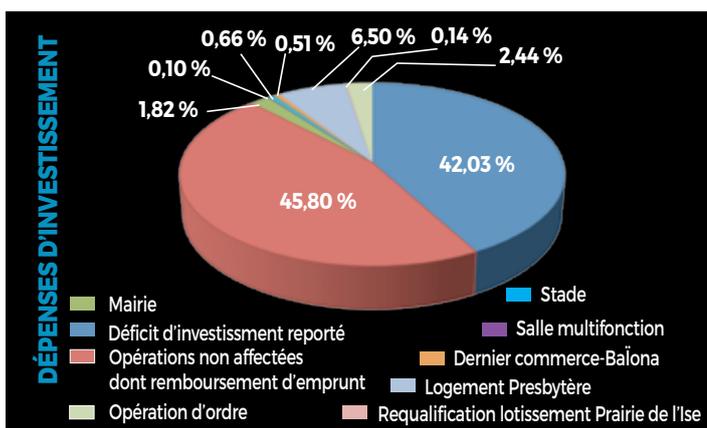
Bruno PELLETIER

## Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

| Fonctionnement 2020                 |                   |            |  |                   |            |
|-------------------------------------|-------------------|------------|--|-------------------|------------|
| Dépenses                            | €                 | %          | Recettes                                 | €                 | %          |
| Charges de gestion générale         | 126 615,33        | 22,78      | Vente, produits, prestations             | 3 460,55          | 0,43       |
| Charges de personnel                | 188 626,32        | 33,94      | Impôts et taxes                          | 506 705,00        | 63,02      |
| Autres charges de gestion courantes | 184 384,80        | 33,17      | Dotations, subventions et participations | 97 102,70         | 12,08      |
| Charges financières                 | 24 190,98         | 4,35       | Autres produits de gestion courante      | 170 862,68        | 21,25      |
| Charges exceptionnelles             | 1 500,00          | 0,27       | Atténuations de charges                  | 9 053,71          | 1,13       |
| Amortissement                       | 15 032,00         | 2,70       | Produits exceptionnels                   | 7 355,72          | 0,91       |
| Opérations d'ordre                  | 15 482,24         | 2,79       | Produits financiers                      | 2,43              | 0,00       |
|                                     |                   |            | Opérations d'ordre                       | 9 532,24          | 1,19       |
| <b>Total</b>                        | <b>555 831,67</b> | <b>100</b> | <b>Total</b>                             | <b>804 075,03</b> | <b>100</b> |
|                                     |                   |            | <b>Résultat de fonctionnement</b>        | <b>248 243,36</b> |            |

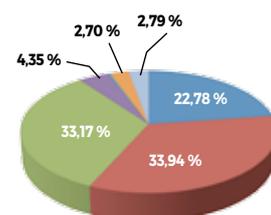


| Investissement 2020                                   |                   |            |                                     |                    |            |
|---|-------------------|------------|-------------------------------------|--------------------|------------|
| Dépenses  | €                 | %          | Recettes                            | €                  | %          |
| Déficit d'investissement reporté                      | 164 405,74        | 42,03      | Excédent reporté                    | 0                  | 0          |
| Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt | 179 148,29        | 45,80      | Dotations, fonds divers et réserves | 182 636,91         | 73,17      |
| Mairie  | 7 135,20          | 1,82       | Subventions d'investissement        | 35 084,00          | 14,06      |
| Salle multifonction                                   | 392,64            | 0,10       | Emprunts et dettes assimilées       | 1 374,82           | 0,55       |
| Stade   | 2 575,92          | 0,66       | Opération d'ordre                   | 30 514,24          | 12,22      |
| Dernier commerce-Baïona                               | 1 999,99          | 0,51       |                                     |                    |            |
| Logement Presbytère                                   | 25 423,14         | 6,50       |                                     |                    |            |
| Requalification lotissement Prairie de l'Ise          | 535,80            | 0,14       |                                     |                    |            |
| Opérations d'ordre                                    | 9 532,24          | 2,44       |                                     |                    |            |
| <b>Total</b>  | <b>391 148,96</b> | <b>100</b> | <b>Total</b>                        | <b>249 609,97</b>  | <b>100</b> |
|   |                   |            | <b>Résultat d'investissement</b>    | <b>-141 538,99</b> |            |
|   |                   |            | <b>Résultat du budget général</b>   | <b>106 704,37</b>  |            |

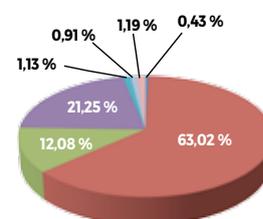


## Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

| Dépenses 2020  | €                 | %            |                  |
|--|-------------------|--------------|------------------|
| <b>CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE</b>   | <b>126 615,33</b> | <b>22,78</b> |                  |
| <b>Achats et variations de stock dont :</b>  |                   |              | <b>44 983,48</b> |
| - électricité  |                   |              | 19 904,68        |
| - fournitures administratives  |                   |              | 2 540,41         |
| - matériel outillage   |                   |              | 7 760,35         |
| <b>Services extérieurs dont :</b>  |                   |              | <b>58 984,52</b> |
| - entretien voies et réseaux   |                   |              | 24 672,81        |
| - entretien bâtiments  |                   |              | 13 097,64        |
| - entretien terrains   |                   |              | 1 260,00         |
| - assurance bâtiments et matériels   |                   |              | 4 523,99         |
| <b>Autres services extérieurs dont :</b>   |                   |              | <b>15 333,33</b> |
| - fêtes et cérémonies  |                   |              | 1 615,83         |
| - publication bulletin municipal   |                   |              |                  |
| - frais d'affranchissement   |                   |              | 534,62           |
| - frais télécommunication  |                   |              | 7 589,31         |
| <b>Impôts : taxes foncières</b>  |                   |              | <b>7 194,00</b>  |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>  | <b>188 626,32</b> | <b>33,94</b> |                  |
| <b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE DONT :</b>                                     | <b>184 384,80</b> | <b>33,17</b> |                  |
| - service incendie   |                   |              | 14 931,00        |
| - participation fonctionnement école publique  |                   |              | 11 454,33        |
| - subventions aux associations (détails : voir article subventions aux associations) |                   |              | 7 463,75         |
| - convention école privée  |                   |              | 81 437,96        |
| - indemnités de fonction   |                   |              | 34 000,04        |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES (intérêts des emprunts)</b>                                   | <b>24 190,98</b>  | <b>4,35</b>  |                  |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>   | <b>1 500,00</b>   | <b>0,27</b>  |                  |
| <b>AMORTISSEMENT</b>   | <b>15 032,00</b>  | <b>2,70</b>  |                  |
| <b>OPÉRATION D'ORDRE</b>   | <b>15 482,24</b>  | <b>2,79</b>  |                  |
| <b>Total</b>   | <b>555 831,67</b> | <b>100</b>   |                  |



| Recettes 2020                                   | €                 | %            |                   |
|---|-------------------|--------------|-------------------|
| <b>Ventes de produits, prestations</b>          | <b>3 460,55</b>   | <b>0,43</b>  |                   |
| <b>Impôts et taxes</b>                          | <b>506 705,00</b> | <b>63,02</b> |                   |
| - contributions directes                        |                   |              | <b>316 386,00</b> |
| - attribution de compensation (RAFCO)           |                   |              | <b>50 220,00</b>  |
| - dotation de solidarité communautaire (RAFCO)  |                   |              | <b>49 135,00</b>  |
| - fond départemental commune inf. 5000 hab.     |                   |              | <b>42 191,00</b>  |
| - FNGIR (Fond National Garantie des Ressources) |                   |              | <b>33 408,00</b>  |
| <b>Dotations, subventions et participations</b> | <b>97 102,70</b>  | <b>12,08</b> |                   |
| - dont dotation forfaitaire                     |                   |              | <b>38 083,00</b>  |
| <b>Autres produits de gestion courante</b>      | <b>170 862,68</b> | <b>21,25</b> |                   |
| - dont locations maisons et salle polyvalente   |                   |              | <b>57 798,11</b>  |
| <b>Atténuations de charges</b>                  | <b>9 053,71</b>   | <b>1,13</b>  |                   |
| <b>Produits financiers</b>                      | <b>2,43</b>       |              |                   |
| <b>Produits exceptionnels</b>                   | <b>7 355,72</b>   | <b>0,91</b>  |                   |
| <b>Opérations réelles</b>                       | <b>9 532,24</b>   | <b>1,19</b>  |                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>804 075,03</b> | <b>100</b>   |                   |



## Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2020

### BUDGET PRINCIPAL

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019 | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | -164 405,74 €                                      | 0,00 €   | 22 866,75 €                 | -141 538,99 €               |
| Fonctionnement | 225 768,36 €                                       | 164 405,74 €                                   | 248 243,36 €                | 309 605,98 €                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>61 362,62 €</b>                                 | <b>164 405,74 €</b>                            | <b>271 110,11 €</b>         | <b>168 066,99 €</b>         |
|                | A  | B  | C                           | A - B + C                   |

### ASSAINISSEMENT

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019 | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | -4 336,94 €  | 0,00 €   | -1 839,71 €                 | -6 176,65 €                 |
| Fonctionnement | 21 002,22 €  | 4 336,94 €                                     | 15 022,92 €                 | 31 688,20 €                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>16 665,28 €</b>                                 | <b>4 336,94 €</b>                              | <b>13 183,21 €</b>          | <b>25 511,55 €</b>          |

### COTEAU SUD 3

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019 | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | 0,00 €   | 0,00 €   | 0,00 €                      | 0,00 €                      |
| Fonctionnement | 403 662,83 €                                       | 0,00 €   | -104 900,70 €               | 298 762,13 €                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>403 662,83 €</b>                                | <b>0,00 €</b>                                  | <b>-104 900,70 €</b>        | <b>298 762,13 €</b>         |

### ZAC

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019 | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de 2020 |
|----------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | -5 732,67 €  | 0,00 €   | 0,00 €                      | -5 732,67 €                 |
| Fonctionnement | 0,47 €   | 0,00 €   | 0,00 €                      | 0,47 €                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-5 732,20 €</b>                                 | <b>0,00 €</b>                                  | <b>0,00 €</b>               | <b>-5 732,20 €</b>          |
|                |  |  | CONSOLIDÉ                   | <b>486 608,47 €</b>         |

## Subventions aux associations 2021



#### ATTENTION :

La Mairie enverra un formulaire aux associations pour leur demande de subvention à compléter.

Toute demande non parvenue au 31 janvier 2022 ne sera pas prise en compte.

| ASSOCIATIONS   | Vote 2021          |
|--|--------------------|
| APEL de Brie   | 400,00 €           |
| Ecole Privée : subvention pédagogique                            | 1 365,00 €         |
| Ecole Privée aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGE      | 2 390,63 €         |
| Ecole Privée subvention pour la continuité pédagogique numérique | 1523,28 €          |
| Briens-Briennes 35   | 343,00 €           |
| Chasse Saint-Hubert  | 1247,00 €          |
| ALSH (Familles Rurales)  | 100,00 €           |
| Club de l'Amitié   | 598,00 €           |
| Comité des Fêtes   | 995,00 €           |
| Etoile Sportive de Brie Foot                                     | 988,00 €           |
| Forme et Loisirs Gym Brie  | 273,00 €           |
| Graines d'Eveil  | 85,00 €            |
| Tout Brie Bouge  | 260,00 €           |
| Les Décalés & Co   | 100,00 €           |
| Association Cycliste du Pays de la Roche aux Fées                | 33,00 €            |
| Donneurs de sang de Janzé et environs                            | 33,00 €            |
| GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)           | 246,16 €           |
| Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix  | 100,00 €           |
| Institut Gustave Roussy - recherche contre le cancer             | 100,00 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>11 180,07 €</b> |

## Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

| <b>TARIFS PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</b>   |          |
|---|----------|
| Photocopie A4   | 0,15 €   |
| Photocopie A3   | 0,30 €   |
| Photocopie A4 RV  | 0,30 €   |
| Photocopie A3 RV  | 0,60 €   |
| Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations  |          |
| <b>TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS</b>  |          |
| Photocopie A4   | 0,45 €   |
| Photocopie A3   | 0,90 €   |
| Photocopie A4 RV  | 0,90 €   |
| Photocopie A3 RV  | 1,80 €   |
| <b>LOCATION SALLE POLYVALENTE (uniquement aux Briens / Briennes)</b>  |          |
| Location salle 1 jour   | 52,54 €  |
| Location salle vin d'honneur  | 15,76 €  |
| Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04  | 10,51 €  |
| Caution   | 103,02 € |
| <b>LOCATION DE MATÉRIELS</b>  |          |
| Location chaises grises (- de 20)   | 13,37 €  |
| Location chaises grises (de 21 à 40)  | 18,94 €  |
| Location table sur tréteaux (l'unité)   | 3,38 €   |
| Location barrière de 1 à 15   | 31,22 €  |
| Location barrière de 16 à 30  | 46,82 €  |
| <i>La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires</i> |          |
| <b>TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE</b>   |          |
| 15 ans  | 104,05 € |
| 30 ans  | 171,69 € |
| 50 ans  | 270,54 € |
| Exhumation de corps   | 35,74 €  |
| <b>TARIFS COLUMBARIUM</b>   |          |
| 15 ans  | 606,63 € |
| <b>TARIFS CAVURNES</b>  |          |
| 15 ans  | 309,50 € |
| Ouverture   | 35,74 €  |
| Dépôt urne>1  | 270,54 € |
| Plaque de granit (délib n°7 du 20/06/11)  | 163,93 € |
| <b>TARIFS JARDIN DU SOUVENIR</b>  |          |
| Dispersion des cendres  | 35,74 €  |
| <b>TARIFS ASSAINISSEMENT</b>  |          |
| Taxe de raccordement au réseau collectif  | 707,15 € |
| Assainissement par fixe   | 57,97 €  |
| Prix m <sup>3</sup>   | 1,62 €   |
| <b>COÛT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE AGENTS MUNICIPAUX</b>  |          |
| Coût horaire main d'œuvre agents municipaux   | 35,74 €  |
| <b>TARIFS CHENIL COMMUNAL</b>   |          |
| Capture   | 68,31 €  |
| Occupation du chenil  | 26,28 €  |
| Frais de garde  | 17,84 €  |
| <i>Frais vétérinaire à la charge des propriétaires</i>  |          |

## TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2022 - BRIENNES /BRIENS

| OBJET LOCATION                           | Salle de 280 m <sup>2</sup> | Salle de 200 m <sup>2</sup> | Salle de 80 m <sup>2</sup> | Cuisine  | Chauffage |
|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------|-----------|
| Vin d'honneur                            | 204,00 €                    | 135,64 €                    |                            | 33,66 €  | 81,61 €   |
| Location particulière                    | 204,00 €                    | 135,64 €                    |                            | 33,66 €  | 81,61 €   |
| Obsèques                                 |                             | 35,35 €                     |                            |          |           |
| Journée un repas                         | 372,34 €                    | 271,34 €                    | 208,10 €                   | 67,33 €  | 102,00 €  |
| Journée deux repas                       | 474,35 €                    | 339,66 €                    | 260,13 €                   | 107,73 € | 132,61 €  |
| Week-end deux jours                      | 678,37 €                    | 510,00 €                    | 389,68 €                   | 134,65 € | 204,02 €  |
| Spectacle-Animation - Concours de cartes | 135,67 €                    | 102,00 €                    |                            | 33,66 €  | 102,00 €  |
| Nuit Saint Sylvestre                     | 678,37 €                    | 510,00 €                    |                            | 107,73 € | 153,00 €  |
| Location réfrigérateur et/ou évier       |                             |                             |                            | 33,33 €  |           |
| Location scène                           | 153,00 €                    | 153,00 €                    |                            |          |           |
| Location salle pour verre de l'amitié    |                             | 30,30 €                     |                            |          | 30,30 €   |
| Location video projecteur                | 40,80 €                     | 40,80 €                     |                            |          |           |

Pour les tarifs extérieurs, vous pouvez consulter le site internet : [www.brie35.fr](http://www.brie35.fr)

## TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2022 - Associations

| OBJET LOCATION                           | Salle de 280 m <sup>2</sup> | Salle de 200 m <sup>2</sup> | Salle de 80 m <sup>2</sup> | Cuisine  | Chauffage |
|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------|-----------|
| Vin d'honneur                            | 102,00 €                    | 68,33 €                     |                            | 25,50 €  | 81,61 €   |
| Location particulière                    |                             |                             |                            |          | 81,61 €   |
| Obsèques                                 |                             |                             |                            |          |           |
| Journée un repas                         | 188,72 €                    | 135,64 €                    | 208,10 €                   | 51,00 €  | 102,00 €  |
| Journée deux repas                       | 237,68 €                    | 169,33 €                    | 260,13 €                   | 81,61 €  | 132,61 €  |
| Week end deux jours                      | 339,69 €                    | 255,00 €                    | 389,68 €                   | 102,00 € | 204,02 €  |
| Spectacle-Animation - Concours de cartes | 68,33 €                     | 52,00 €                     |                            | 25,50 €  | 102,00 €  |
| Nuit Saint Sylvestre                     | 678,37 €                    | 510,00 €                    |                            | 107,73 € | 153,00 €  |
| Location réfrigérateur et/ou évier       |                             |                             |                            | 33,33 €  |           |
| Location scene                           | 153,00 €                    | 153,00 €                    |                            |          |           |
| Location salle pour verre de l'amitié    |                             |                             |                            |          | 30,30 €   |
| Location video projecteur                | 30,60 €                     | 30,60 €                     |                            |          |           |

- Caution dégâts ..... 500 €
- Caution propreté ..... 250 €
- Désistement ..... 30 % du prix contractuel

### TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat



## Révision du PLU en cours...

### Le PLU, c'est quoi ?

#### Juridiquement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durable de la commune sur une période de 10 ans.

La loi « Grenelle II » et la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) ont renforcé les notions de protection de l'activité agricole et de l'environnement, et limitent l'urbanisation hors agglomération.

Conformément à l'article **L.101-2** du code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant l'équilibre entre le développement et la protection, en respectant les objectifs du développement durable ; la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat ; mais aussi la prise en compte de l'environnement.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la ville dans ses différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

Le PLU doit également être « compatible » avec plusieurs documents supra-communaux (SCoT du Pays de Vitré, PLH du Pays de la Roche aux Féés, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Vilaine...).

#### **Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de réviser le PLU de Brie.**

#### ... et concrètement

Les missions d'un Plan Local d'Urbanisme sont de :

- Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.
- Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.

## Le PLU est composé des éléments suivants :

### Le rapport de présentation

Le rapport de présentation fait référence à un diagnostic socio-économique (sur les domaines de l'habitat, du foncier, de la démographie, de l'économie, des déplacements...) et porte sur l'analyse de l'état actuel de l'environnement.

Il doit faire apparaître les atouts et les faiblesses du territoire communal et déterminer les principaux enjeux d'évolution du territoire qui serviront de base à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD).

### Le PADD

Le PADD est la "clef de voûte" du PLU. Il définit les orientations de l'urbanisme à long terme, en matière de paysage ainsi que les projets d'aménagement retenus par la commune. Il fixe des objectifs limitant la consommation du foncier.

Il servira de socle à la définition, dans une phase ultérieure, du zonage et du règlement d'urbanisme.

### Les orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

### Le règlement

Le règlement permet de traduire concrètement les orientations du projet. Il précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les implantations, les hauteurs autorisées, etc... mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager.

### Les annexes

Le PLU est également composé d'annexes, telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires, la liste du patrimoine archéologique, etc...

## Les grandes étapes de la révision du PLU

Une fois la révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal, les études se déroulent en deux phases principales :

### une phase d'élaboration et de concertation comprenant :

- ▶ l'élaboration du diagnostic et la détermination des enjeux.
- ▶ l'élaboration du PADD.
- ▶ la rédaction du règlement et la finalisation du dossier définitif.

### une phase de consultation auprès des institutions et de la population (avec enquête publique) avant son approbation par le Conseil Municipal.

La procédure est rythmée par plusieurs passages en Conseil Municipal :

- ▶ pour prescrire la révision du PLU - 2015.
- ▶ pour débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Octobre 2021.
- ▶ pour arrêter le projet de PLU et tirer le bilan de la concertation - début 2022.
- ▶ pour approuver le PLU - été 2022.

Une réunion publique est prévue le **lundi 24 janvier 2022** à 19h en mairie.

## Taxe d'aménagement

### Périmètre et objectifs :

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

### Base d'imposition :

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction. Cette surface est déterminée par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes supérieures à 5 m<sup>2</sup>, sous une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies. La valeur forfaitaire par mètre carré est fixée par le code de l'urbanisme et réévaluée par arrêté ministériel en fonction de l'évolution du coût de la construction, calculé par l'INSEE.

En 2021 cette valeur au m<sup>2</sup> était de 767 € pour la Bretagne. Certains ouvrages (habitations légères de loisirs, emplacement de parking à ciel ouvert, éoliennes, piscines, panneaux photovoltaïques...) sont taxés sur une valeur forfaitaire, par emplacement ou par mètre carré.

### Abattement :

Pour tenir compte de certaines situations particulières et ne pas renchérir le coût de la fiscalité par rapport au régime de la TLE (Taxe Locale d'Équipement), un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire. Il bénéficie aux logements bénéficiant d'un taux réduit de TVA, aux résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés, aux locaux industriels ou artisanaux et aux entrepôts et hangars non ouverts au public

Référence : les valeurs de référence 2019 des tarifs pour le mètre carré de la taxe d'aménagement figurent dans un **arrêté du 21 décembre 2018**.

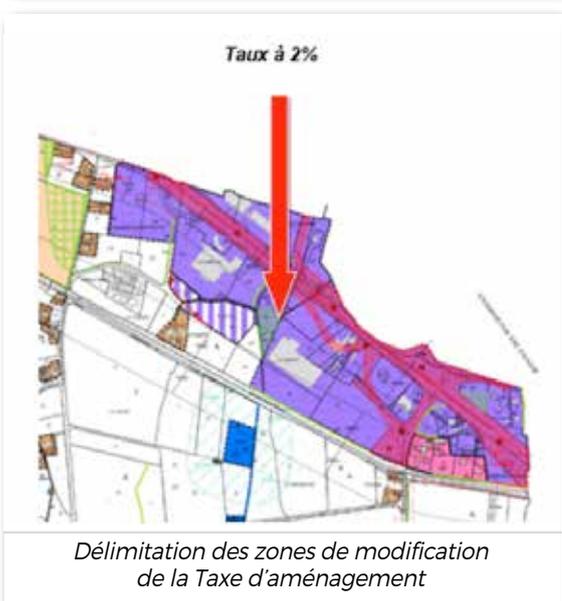
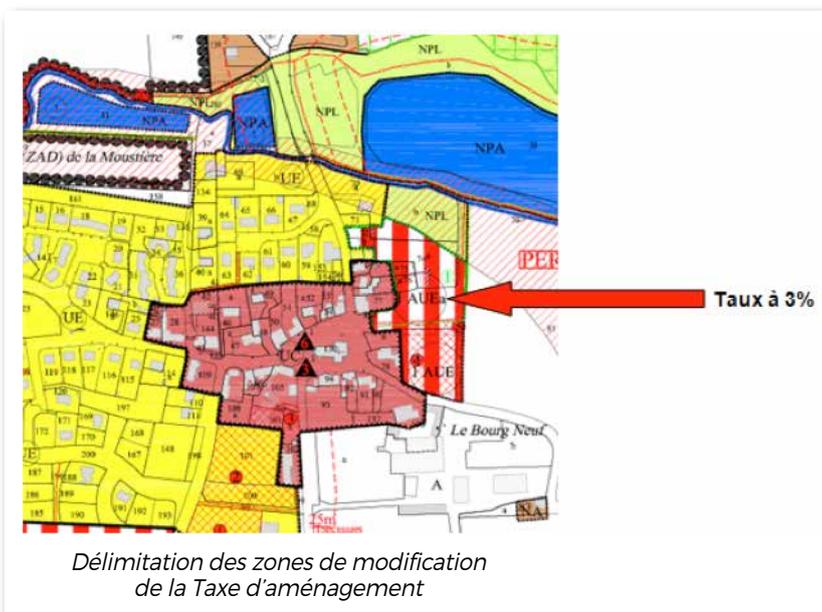
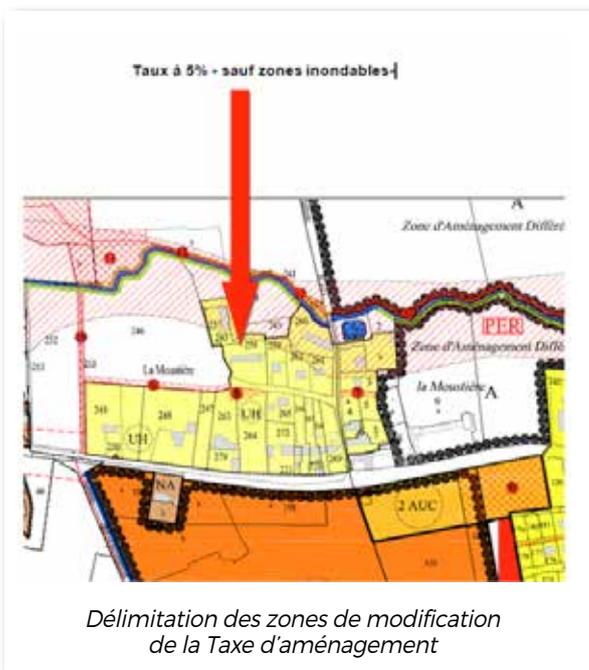
## Taux d'imposition :

Pour la part communale ou intercommunale, le taux est compris entre 1 % et 5 % et peut être sectorisé.

**Par délibération en date du 14 novembre 2011**, le Conseil Municipal de Brie a décidé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1% et de fixer les exonérations facultatives suivantes :

- ▶ Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) pour 50% de leur surface.
- ▶ Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) pour 30% de leur surface.
- ▶ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés pour 70% de leur surface.

**La délibération en date du 25 novembre 2013** institue sur le secteur de la zone UH du lieu-dit La Moustière un taux de 5%, à l'exception des zones inondables, telles que décrites au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). La délibération prévoit également sur le secteur de la zone 1AUE au nord-est du bourg, délimité au plan joint un taux de 3%.



**La délibération en date du 16 novembre 2015** prévoit sur les secteurs des zones UA et 1AUA de la zone artisanale du Bois de Teillay un taux de 2%.

Pour la part départementale, le taux de la taxe d'aménagement est voté par le Conseil Départemental, il ne pourra excéder 2,5 %. La taxe sert à financer les espaces naturels sensibles et le fonctionnement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Elle s'applique dans toutes les communes du département.

## Établissement de la taxe :

La taxe est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Les contribuables sont informés du montant de la taxe, en principe, dans un délai de six mois après la délivrance de l'autorisation. La taxe est ensuite recouvrée par l'émission d'un titre de recettes (si le montant total est inférieur à 1500 euros)

12 mois après la délivrance de l'autorisation ou de deux titres de recettes (si le montant total est supérieur à 1500 euros) émis respectivement 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation. L'administration peut exercer son droit de reprise jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant la naissance du fait générateur de la taxe.

## **Versement aux collectivités :**

La taxe est reversée aux collectivités territoriales pour les montants recouverts nets de frais de gestion. L'État effectue un prélèvement de 3 % pour frais d'assiette et de recouvrement. Pour améliorer l'information des collectivités territoriales en vue de leurs prévisions budgétaires, l'administration en charge de l'urbanisme fournit avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, aux collectivités territoriales bénéficiaires, les éléments liquidés concernant l'année civile précédente nécessaires aux simulations de recette.

## **Comité de Pilotage sur l'adressage et la numérotation des lieux-dits**

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la dénomination pour l'ensemble des voies de la commune, et la numérotation des bâtis qui y sont situés.

Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (pompiers, smur, samu, prestations à domicile...), les entreprises (la poste, les fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement de la population, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement).

Un adressage complet est également indispensable pour les communes concernées par un plan de déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant. Le raccordement final en fibre optique par un fournisseur d'accès internet nécessite en effet, à la différence du réseau cuivre, que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse, par un numéro HEXACLE : clé d'identification d'une adresse délivrée à partir d'un nom de voie et d'un numéro.

### **Les attendus d'une bonne numérotation :**

- ▶ elle peut être classique (1-2-3-...) ou métrique (150, si bâti situé à 150 m sur la voie...)
- ▶ elle doit être basée sur 3 critères :
  - La géolocalisation
  - La dénomination non ambiguë des voies
  - La numérotation

Pour répondre à ces attendus, un groupe de travail composé de 8 élus a été constitué.

Une première réunion s'est tenue le 8 juillet 2021, au cours de laquelle il a été décidé d'adopter le principe de numérotation retenu par Janzé, à savoir la numérotation classique.

A noter que la commune de Janzé a attiré notre attention sur les points de vigilance à avoir :

- sur la numérotation, car le logiciel fonctionne à partir de mots-clés. Il convient donc de veiller à ne pas attribuer le même numéro à des lieux-dits comportant un même mot-clé. L'adresse doit obligatoirement être unique (plus de haute et de basse xx, mais seulement 1-2-3-4... xx).
- lorsqu'une ou plusieurs maisons d'un même lieu-dit n'ont pas la même voie d'accès ou sont séparées par un grand axe (ex La Féniclais), il sera proposé au Conseil Municipal d'attribuer un autre nom de lieu-dit à cette maison ou ce groupe de maisons.

Le groupe de travail a également proposé de solliciter la Poste pour un devis au regard des obligations réglementaires en terme de protection des données privées.

La commune pourrait assurer le travail de diagnostic sur le terrain, la réalisation et la distribution des plaques numérotées et la Poste assurerait, outre le conseil, la saisie dans la Base Adresse Locale (BAL), la publication dans la Base Adresse Nationale (BAN), le publipostage et le procès-verbal final.

La négociation est en cours.

## Cimetière communal

### Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière communal de Brie

En 2021, la commune de Brie a engagé des travaux pour l'aménagement et la mise en accessibilité du cimetière communal.

L'entreprise Génie Enrobé de Pléchâtel a été retenue pour réaliser des travaux de terrassement et d'enrobé pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en réalisant des places de stationnement dont une place PMR avec marquage au sol.

Le calvaire a également été déplacé afin de faciliter le passage des entreprises du funéraire.

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine subventionne le projet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), pour sa mise en accessibilité, à hauteur de 40% du montant total des travaux.

Roche aux Fées Communauté participe également au titre du fonds de concours, à hauteur de 30% du montant total des travaux.



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après

## Plan de financement des travaux d'aménagement du cimetière communal



| DÉPENSES                                | MONTANT HT         | FINANCEMENT                             | MONTANT            |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Préparation et supports dont place PMR  | 4 695,00 €         | Subvention DETR 2021 (Préfecture) - 40% | 10 577,60 €        |
| Bordures (dont place PMR)               | 6 750,00 €         |   |                    |
| Marquage au sol et dépose du calvaire   | 6 180,00 €         | Fonds de concours (RAFCO) - 20%         | 7 933,20 €         |
| Revêtement de finition (dont place PMR) | 8 819,00 €         |   |                    |
|   |                    | Fonds propres (commune) - 40%           | 7 933,20 €         |
| <b>Montant total HT</b>                 | <b>26 444,00 €</b> | <b>Montant total HT</b>                 | <b>26 444,00 €</b> |

### Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière :

La commune a fait l'acquisition du logiciel GESCIME pour la gestion du cimetière communal.

Au cours de l'année, nous allons mettre en place un accès aux habitants via le site de la commune.

Ainsi, toute personne le souhaitant, pourra consulter les emplacements du cimetière et informations relatives à chaque concession (durée concession, date d'expiration,...), ou encore rechercher l'emplacement d'un(e) défunt(e).

Un QR CODE sera également affiché sur site pour pouvoir se repérer sur place et accéder à ces informations via un smartphone, une tablette.

## SDE35 : rétrocession et renouvellement de l'éclairage public

En mars 2021, par délibération, le conseil municipal de Brie a décidé de transférer la compétence de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35).

Le SDE35 assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public, notamment par l'intermédiaire d'un outil dématérialisé de gestion des installations.

Il agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence à mener une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage afin de réduire les consommations et les pollutions lumineuses.

Il participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement selon les critères établis par le guide des aides adopté chaque année par le comité syndical du SDE 35.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

### Horaires éclairage public (du 15/08 au 30/04) :

|          | Ouverture matin | Arrêt soir |
|----------|-----------------|------------|
| Lundi    | 6h30            | 22h        |
| mardi    | 6h30            | 22h        |
| mercredi | 6h30            | 22h        |
| Jeudi    | 6h30            | 22h        |
| Vendredi | 6h30            | 23h        |
| Samedi   | 7h              | 23h        |
| dimanche | 7h              | 22h        |

Le Conseil Municipal a instauré, par délibération, des horaires pour l'éclairage public considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie.

Ainsi, voici les horaires applicables depuis le mois d'octobre 2021 :

**L'éclairage public sera totalement éteint pendant la période estivale soit du 30 avril au 15 août de chaque année.**

## Projet d'une voie douce entre Brie et Janzé (retour sur questionnaire)

Dans le cadre de l'opération argent de poche 2021, cinq jeunes de la commune ont réalisé le dépouillement du sondage sur le projet de voie douce entre Brie et Janzé. Ce sondage transmis en début d'année 2021 à l'ensemble des habitants de Brie a permis de récolter une cinquantaine de réponses et nous vous en remercions.

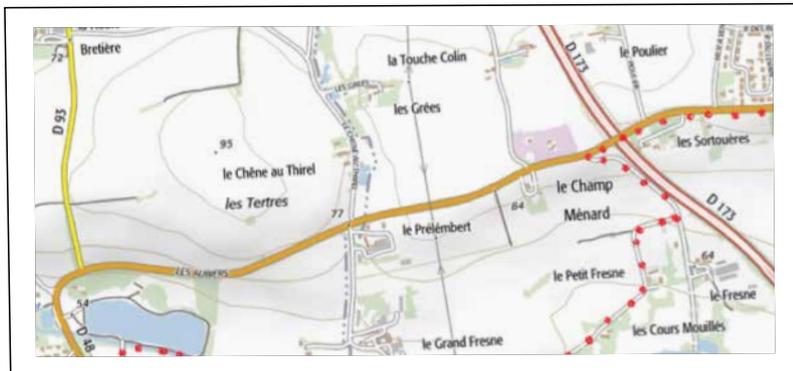
En synthèse de ce dépouillement, nous retenons ces principales orientations :

Usage : Déplacement à plusieurs en vélo ou à pied pour faire du sport ou des déplacements utilitaires (courses, rendez-vous), éventuellement pour aller prendre le train à Janzé.

Fréquence d'utilisation : 1 à 2 fois par semaine

Sécurité : La sécurisation de la voie douce et le passage sur le pont de la D48 doivent être réalisés (un éclairage ou un balisage de la voie pourrait permettre de renforcer la sécurité)

Aménagement de la voie douce : Cet aménagement doit répondre à plusieurs enjeux. Les inondations régulières des bords de l'Ise doivent être prises en compte pour rendre la voie praticable. Le partage de la voie entre les vélos et les piétons doit être bien identifié. L'agrémentation de la voie douce peut également être un plus en mettant à disposition des bancs, des tables de pique-nique ainsi que des sacs à déjections pour nos animaux de compagnie.



### Exemples de synthèse réalisée par les jeunes Brien(ne)s :



## Comité de Pilotage (COPIL)

### Sécurité routière

Le COPIL a travaillé sur plusieurs projets liés à la sécurité routière au sein de la commune, en tenant compte des différents retours des administrés en mairie.

#### Plusieurs projets sont en cours :

- Le réaménagement de la circulation autour de l'école
- L'aménagement du parking de l'étang de la Vallée de l'Ise
- L'aménagement piéton pour accéder à l'école (voies douces)

Ces projets pourraient en partie être subventionnés par le Conseil Départemental.

Le COPIL est constitué d'élus et d'habitants de la commune :

#### Membres élus :

Bruno PELLETIER - Yoann ROBIEU (Conseiller délégué) - Aline PERRIN  
Christine GANTELET - Damien DERSOIR - Mélanie VINEZ - Michèle BORDELET

#### Membres habitants :

Loïc LE CORF - Steeve LEGROS - Didier RENAUDIN - Fabienne DOS SANTOS

## Travaux 2021 :

Le service technique de la commune a effectué et suivi plusieurs opérations cette année :

- La réalisation du parterre "KENAVO", à l'entrée de la commune ainsi que du mur végétal représentant le blason de BRIE.



- La remise en état de la chaussée à la « Haute Ripaudière » par l'entreprise Génie Enrobé, permettant aux riverains de ne plus avoir une nappe d'eau importante à l'entrée de leur chemin (souci récurrent depuis plusieurs années).

- La remise en état des bas-côtés au lieu-dit « Maubusson » par l'entreprise HOUSSAIS permettant une meilleure évacuation des eaux de pluies et facilitant le croisement des véhicules.

- L'arasement et le curage des fossés, effectués par l'entreprise HOUSSAIS sur une partie Nord de la commune : la VC n°7, le Passoir, le Mée, la Haute Chère, le Gilouet, les Ruisseaux, la Rivière Loisel, la Rougerais ainsi que sur la voie communale menant à la Moustière, soit 8 km de route au total.

- L'aménagement du cimetière ainsi que la création de places de parking dont une place PMR par l'entreprise Génie Enrobé et le déplacement de la croix par la Marbrerie Beau-trais-Marchand.



- L'aménagement paysager du Monument aux Morts.



- L'installation de nouveaux conteneurs enterrés au parking Valentin ainsi qu'à la salle multifonction par l'entreprise GIBOIRE pour le Génie Civil.

L'équipe du service technique (3 agents voirie - espaces verts) fait de son mieux pour rendre agréable la commune ainsi que sa campagne.

Toutefois, il est rappelé que l'entretien des abords de chaque habitation reste à la charge du riverain ainsi que le désherbage autour des caveaux dans le cimetière.

Votre participation contribue également à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

### Pour 2022...

Avec la nouvelle équipe municipale, il a été décidé de faire un plan d'action pour remettre en état les fossés sur toute la commune.

Dans cette perspective et durant les 4 prochaines années, environ 8 Kms de route (donc 16 kms de fossés) seront effectués chaque année, par secteur.

Nous demanderons donc à chaque riverain concerné de faire élaguer et/ou tailler leur haie ou leurs arbres donnant sur le domaine public afin d'effectuer ces travaux dans de bonnes conditions.

### A retenir...

Toute demande d'intervention ou toute réclamation doit être adressée au secrétariat de mairie par écrit (mail ou courrier) ou auprès du Responsable du Service Technique (et non auprès des agents techniques).

### Appel au don...

Si vous avez des bulbes de fleurs ou des rhizomes et ne savez plus qu'en faire, n'hésitez pas à faire un don au service technique, en précisant le nom des fleurs. Merci d'avance !

Le Responsable du Service Technique.

## Acquisition de matériel 2021 :

- ▶ Acquisition du logiciel GESCIME pour la gestion du cimetière pour 3 532,80 € TTC
- ▶ Radar pédagogique pour 2 468,40 € TTC
- ▶ Désherbeur thermique pour 3 228,00 € TTC
- ▶ Guirlandes de Noël pour 2 454,97 € TTC
- ▶ Acquisition de matériel de voirie (panneaux, gabions,...) pour 5 548,04 € TTC

## Réparations 2021 :

- ▶ Réparation des blocs secours des bâtiments communaux pour 2 058,43 € TTC
- ▶ Réparation de la serre communale pour 3 082,43 € TTC
- ▶ Réparation du souffleur pour 295,57 € TTC
- ▶ Réparation de la tondeuse pour 311,70 € TTC
- ▶ Réparation de l'autoportée Kubota pour 151,55 € TTC

## Travaux 2021 :

- ▶ Rénovation des boiseries des portes de l'Église et du Presbytère pour 3 909,84 € TTC
- ▶ Débroussaillage pour 3 192,00 € TTC
- ▶ Réfection trottoir rue de Bretagne pour 1 098,00 € TTC
- ▶ Travaux de voirie à la Haute Ripaudière pour 2 412,00 € TTC
- ▶ Abattage des arbres, haies et entretien des espaces verts par service extérieur : 2 736,00 € TTC
- ▶ Remplacement des fenêtres de toit des logements communaux : 12 235,31 € TTC
- ▶ Remplacement chauffe-eau logement communal : 763,34 € TTC
- ▶ Remplacement menuiseries (portes de l'ancien Presbytère) : 2 784,93 € TTC
- ▶ PATA voirie communale : 6 672,00 € TTC
- ▶ Bornes d'apport volontaire pour 11 538,12 € TTC

## Amende de police 2021

### Répartition du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière

Au cours de sa réunion du 23 juillet 2021, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, à titre principal, une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à une dotation, au titre des amendes de police 2020.

A ce titre, la commune de Brie a pu bénéficier d'une dotation s'élevant à 4 596,00 € pour la réalisation des opérations s'inscrivant dans le programme d'amélioration de la sécurité routière :

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 septembre 2021 a décidé de bénéficier de cette subvention et de lancer les opérations concernées.

#### Répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 relatives à la circulation routière

COMMUNE : BRIE

| Nature des travaux                  | Localisation   | Montant HT de l'opération | Subvention accordée |
|-------------------------------------|--|---------------------------|---------------------|
| Signalisation des passages piétons  | Marquage en agglomération                                | 609 €                     | 195,00 €            |
| Aménagements de sécurité sur voirie | Chicane entrée en agglomération VC rue du stade et RD 93 | 6888 €                    | 2 205,00 €          |
| Aménagements piétonniers protégés   | Cheminement piétons vers école                           | 6861 €                    | 2 196,00 €          |

## Fonctionnement des assemblées délibérantes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : retour au droit commun

Le dispositif dérogatoire au fonctionnement des assemblées municipales a pris fin le 30 septembre 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les règles de droit commun s'appliquent donc de nouveau.

L'organe délibérant peut donc se réunir en présence du public et le vote d'un huis clos n'est plus à l'ordre du jour des séances du Conseil Municipal de BRIE.

## Au Conseil Municipal de 2021

### 25 janvier 2021 :

- ▶ DIA parcelles ZI n°286, 290, 291, 296, 297, 298, 299, 300, 301, à la Moustière : la commune ne souhaite pas faire préemption,
- ▶ Approbation du rapport 2019 sur le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil
- ▶ Répartition des amendes de police 2021
- ▶ Modification du tableau des effectifs (agent archiviste),
- ▶ Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité,
- ▶ Prise en charge par la commune de BRIE des frais d'acte notarié dans le cadre de la vente LOUASIL/ COMMUNE DE BRIE

### 22 février 2021 :

- ▶ DIA parcelle AA n°178 située 9, allée des Ifs : la commune ne souhaite pas faire préemption,
- ▶ Remplacement des fenêtres de toit logement communal,
- ▶ Autorisation du Maire d'Ester en justice,
- ▶ Choix du devis des portes de l'Église et du Presbytère,
- ▶ Projet d'informatisation du cimetière - présentation du devis.

### 22 mars 2021 :

- ▶ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 - budget principal commune et budgets annexes : Assainissement, Coteau Sud III, ZAC Moustière,
- ▶ Affectation du résultat - budget principal Commune et budgets annexes : Assainissement, Coteau Sud III, ZAC Moustière,
- ▶ Approbation du Budget primitif 2021 - budget principal Commune et budgets annexes : Assainissement, Coteau Sud III, ZAC Moustière,
- ▶ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
- ▶ Convention SDE35 - transfert de compétence éclairage (travaux et maintenance),
- ▶ Redevance d'occupation du domaine public -GRDF,

- ▶ GRDF : redevance de concession R1 2021,
- ▶ Demande de subvention DETR 2021 mise en accessibilité du cimetière communal,
- ▶ Demande de subvention : plan de relance pour la continuité pédagogique numérique.

### 19 avril 2021 :

- ▶ Redevance d'occupation du domaine public - ORANGE,
- ▶ Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de charges de la « lecture publique »,
- ▶ Transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » à la Roche aux Fées Communauté,
- ▶ Demande de subvention : plan de relance pour la continuité pédagogique - appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires modification de la demande,
- ▶ Choix du devis - PATA 2021,
- ▶ Choix du devis pour le débroussaillage et le curage des fossés 2021,
- ▶ Choix du devis - travaux au lieu-dit Maubusson,
- ▶ Mise en place d'une procédure de vente des matériels et objets réformés sur le site Leboncoin,

### Pour la vente d'une bétonnière,

- ▶ Avis concernant le projet d'augmentation de l'effectif de vaches laitières du GAEC BOITEL à Brie.

### 17 mai 2021 :

- ▶ Mise en place GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme),
- ▶ Attribution des subventions aux associations 2021,
- ▶ Acquisition d'une parcelle - section ZI n°311,
- ▶ Prise en charge par la commune des frais d'acte notarié dans le cadre de l'achat des parcelles ZI n°310 et ZI n°311,
- ▶ Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité et modification du tableau des effectifs,

- ▶ Prolongation du poste d'agent technique polyvalent non permanent dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences,
- ▶ Présentation de la synthèse 2020 pour l'exploitation de la station d'épuration.

### 14 juin 2021 :

- ▶ DIA parcelle AA n°190 située 6 rue du Coteau : la commune ne souhaite pas faire préemption,
- ▶ Acquisition de parcelles,
- ▶ Adhésion au service du délégué à la protection des données du CDG35,
- ▶ Périodicité indemnités élus,
- ▶ Subvention versée à l'école privée dans le cadre des charges à caractère social,
- ▶ Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre Roches aux Fées Communauté et les Communes participantes pour le marché d'entretien, de nettoyage des réseaux et des ouvrages d'assainissement « l'hydrocurage »,
- ▶ Décision modificative n°1 - budget annexe Assainissement,
- ▶ DIA parcelle AA n°244 et 256 située 6 rue du Chemin Pendant : la commune ne souhaite pas faire préemption,
- ▶ Cession des chemins ruraux.

### 26 juillet 2021 :

- ▶ Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,
- ▶ Simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique - adoption de la nomenclature M57 à partir du 1er janvier 2022,
- ▶ Création d'un budget annexe : « Lotissement du Lomet »,
- ▶ Décision Modificative n°1 budget Assainissement - répartition par articles,
- ▶ Subvention à l'association de chasse Saint-Hubert,
- ▶ DIA parcelle AA n°305 située Allée de la Prairie de l'Isle à Brie : la commune ne souhaite pas faire préemption.

► Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS.

## 6 septembre 2021 :

► Redevance d'occupation du domaine public 2021 : GRDF.

► Vœu sur la santé au travail.

## 27 septembre 2021 :

► Validation du rapport d'activité 2020 du SDE35,

► Répartition des amendes de police,

► Proposition du devis pour le génie civil des bornes d'apport volontaire,

► Proposition du devis pour la création d'une plateforme de stationnement pour camion,

► Vote des tarifs municipaux 2022,

► Tarif 2022 pour l'assainissement collectif : contrôle du raccordement obligatoire lors d'une vente d'immeuble,

► Éclairage public - extinction partielle.

## 25 octobre 2021 :

► Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

► Présentation du rapport d'activité de la Roche aux Féés Communauté 2020,

► Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable-exercice 2020.

► Mise à jour du classement des archives : autorisation de recruter un agent archivist,

► Création d'un poste permanent statutaire ou non titulaire,

► Modification du tableau des effectifs.

## 22 novembre 2021 :

Dont acte acceptant l'avenant général au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35 pour les collectivités de moins de 20 agents,

Convention tripartite Brie-Relais Petite Enfance (RPE) - Graines d'éveil,

Décision modificative budget principal.

## Centre Communal d'Action Sociale

### Bilan des actions 2021 :

En raison de la crise sanitaire, les actions collectives prévues pour 2021, ont été, pour la plupart, annulées :

► Les deux repas réunissant habituellement le club des aînés et les enfants de l'école n'ont pu se tenir à la fin de l'année scolaire et avant les vacances de Noël.

► La sortie destinée aux 11-16 ans prévue au printemps n'a pu être organisée.

Toutefois, avec la vaccination de bon nombre de nos aînés et l'obligation du pass sanitaire, deux actions ont pu être concrétisées :

► Le séjour «seniors en vacances» a été proposé du 13 au 17 septembre 2021 à Bélambra Clubs « Les Portes de l'Océan » à Guidel 56.

39 séniors des communes d'Essé, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Retiers et 6 personnes de Brie ont participé à ce séjour, avec leur accompagnatrice Audrey, du service animation seniors au CCAS de Janzé.

Sur les 39 participants, 27 ont bénéficié de l'aide ANCV de 135€, soit un coût du séjour de 208€ par personne. Cette subvention de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées de plus de 55 ans, a pour objectif de permettre aux personnes à faibles ressources ou isolées de partir en vacances et de rompre leur isolement.

L'organisation de ce voyage a été assurée par le CCAS de Retiers, qui est dorénavant le porteur de projet près de l'ANCV.

Le CCAS de Brie a été sollicité pour organiser le pot de retour le 17/09/2021.

Une réunion bilan, organisée par le CCAS de Janzé, a permis le visionnage des photos du séjour, et un moment de convivialité entre les participants, lesquels ont pu formuler des vœux pour 2022.

► Le repas des aînés de 70 ans et plus a aussi pu être organisé le samedi 20/11/2021. Sur les 71 personnes âgées de 70 ans et plus, 36 ont répondu à l'invitation du CCAS.



Louise, Julie et Anaïs

Le repas préparé par Bruno Gautier, traiteur à Janzé, a été servi par 3 jeunes de l'opération «argent de poche» et les membres du conseil d'administration du CCAS.

### Veille sanitaire et sociale 2021 :

Le décret N° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Le recensement s'effectue en mairie sur la base du volontariat (du fait de la RGPD Protection Des Données Personnelles) et s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans, ou handicapées, en situation d'isolement.

Votre inscription au registre permettra au CCAS de vous proposer l'aide des services communaux ou des services de l'Etat en période de crise sanitaire (canicule, pandémie...).

Les informations collectées sont bien entendu confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'au Préfet.

Si vous souhaitez demander votre inscription sur ce registre, nous vous invitons à vous faire connaître à la mairie aux horaires d'ouverture.

## Dispositif Ville Vie Vacances chantier à caractère éducatif « argent de poche »

Dispositif Ville Vie Vacances - chantier à caractère éducatif « argent de poche ».

Depuis 2019, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a reformulé le texte qui encadrait, depuis 1981, le dispositif « argent de poche ».

Les principaux changements sont :

- ▶ une nouvelle dénomination, puisque l'on parle désormais de chantiers et stages à caractère éducatif.
- ▶ un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la politique de la Ville, mais élargi aux communes rurales après décision du Préfet.
- ▶ une procédure de labellisation près des services de l'Etat en amont des chantiers.

Cette labellisation permet l'exonération du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes, comme pour l'opération argent de poche.

7 jeunes de 14 à 17 ans se sont portés candidats et ont effectué, selon leur disponibilité (entre 1 et 7 demi-journées de 3H, rémunérées 15 € chacune, soit 5 € de l'heure) :

- ▶ des travaux d'entretien de l'espace public communal en juillet (désherbage manuel et lessivage des mains courantes au stade) encadrés par des élus.
- ▶ également en juillet, travail administratif de synthèse d'une enquête sur les souhaits de voies douces de la population, sous le pilotage d'un élu.
- ▶ et le service du repas des aînés le 20/11/2021.

Les chantiers proposés ont pour objectif :

- ▶ de permettre à des jeunes une première découverte du milieu professionnel.
- ▶ d'associer l'accès aux loisirs à un engagement actif dans une activité utile au profit de la collectivité.
- ▶ d'encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté.
- ▶ la découverte du cadre environnemental et des techniques respectueuses de la biodiversité.

## Conseil Municipal des Jeunes

Lors de la première commission enfance jeunesse du Conseil Municipal nouvellement élu, il a été acté l'organisation d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes parmi les collégiens et lycéens de la commune. La pandémie a retardé la démarche.



Une première réunion d'information s'est tenue le 10 septembre dernier et 11 jeunes se sont engagés pour 2 ans à s'impliquer dans la vie de la commune et à être le porte-parole des autres jeunes auprès de la Municipalité et du Conseil Municipal.

Lors de cette première réunion, ils ont déjà émis de nombreuses idées, lesquelles ont été enrichies et classées par ordre de priorité lors de la seconde réunion du 10 décembre 2021.

## Informations mairie



### Horaires d'ouverture de la mairie :

**Lundi - Mercredi - Jeudi - Samedi : 9h00 - 12h00**

**Vendredi : 14h00 - 17h00**

**Tél. 02 99 47 02 85**

22, rue de Bretagne - 35150 BRIE

accueil.mairie@brie.bzh

Site internet : www.brie35.fr



## Liste des associations Briennes

| Activités culturelles   |   |  |
|---|---|--|
| Briens-Briennes 35<br>(Association des Briens de France)                        | Raymond HORVAIS - La Maison Neuve - 35150 BRIE  | 02 99 47 09 43   |
| Comité des Fêtes  | Anthony PERREUL - La Berhaudière - 35150 BRIE   | 02 99 47 20 19   |
| Les Décalés and Co<br>(Théâtre)   | Gillian LE ROUX - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE  | 02 99 47 35 81<br><a href="mailto:lesdecalesandco@gmail.com">lesdecalesandco@gmail.com</a>   |
| La Musique est dans le Pré<br>(Cours de musique)                                | Arnaud HALLET - Le Grand Long Pré - 35150 BRIE  | <a href="mailto:lamusiqueestdanslepre@gmail.com">lamusiqueestdanslepre@gmail.com</a>   |
| Activités loisirs   |   |  |
| Club de l'Amitié<br>(Activités séniors)   | André BERTHELOT - 10, rue de Bretagne - 35150 BRIE  | 02 99 47 02 79   |
| Point-Virgule<br>(Médiathèque)  | Gérard RIGAudeau - Maubusson - 35150 BRIE   | 02 99 47 31 42<br><a href="mailto:mediatheque.brie@rafcom.bzh">mediatheque.brie@rafcom.bzh</a>   |
| Les 1001 Fleurs<br>(Jardinage)  | Jean-Paul GUICHARD - 9, rue de Bretagne - 35150 BRIE  | 02 99 47 18 42   |
| Activités sportives   |   |  |
| Étoile Sportive Brie<br>(Foot)  | Alexia LESAGE - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE  | 06 59 37 16 16   |
| Forme et Loisirs<br>(Cym)   | Ida PINAULT - Les Ruisseaux - 35150 BRIE  | 02 99 47 06 59   |
| Tout Brie Bouge<br>(Course à pied / VTT)  | Boris PERRIN - 2, rue du Raize - 35150 BRIE   | 06 09 84 74 84<br><a href="mailto:toutbriebouge@gmail.com">toutbriebouge@gmail.com</a>   |
| La Saint-Hubert<br>(Chasse)   | Bernard LAINÉ - Les Hauts Noyers - 35150 BRIE   | 02 99 47 08 58   |
| Solidarité / Social   |   |  |
| Donneurs de sang  | Maryline BRULÉ (référente communale) - La Sancerie - BRIE<br>- EFS Rennes, Maison du don<br>Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES | 06 81 81 18 21<br>Site : <a href="http://www.dondusang.net">www.dondusang.net</a><br>Mail : <a href="mailto:bretagne@efs.sante">bretagne@efs.sante</a>   |
| Secours Catholique  | Marie-Hélène FAUVEL,<br>24, rue Jean Marie Lacire (salle l'étincelle) - 35150 JANZÉ   | 06 40 12 42 97   |
| Éducation / Enfance et Jeunesse   |   |  |
| O.G.E.C. Ecole Privée<br>(Organisme de Gestion de<br>l'Enseignement Catholique) | Aurélien VERRON - La Basse Bretière - 35150 BRIE  | 06 19 41 44 19   |
| A.P.E.L Ecole Privée<br>(Association des Parents d'Élèves)                      | Catherine CHEVALLIER - La Haute Pommeraie - BRIE  | 06 86 96 13 13<br><a href="mailto:catherine.chevallier889@orange.fr">catherine.chevallier889@orange.fr</a>   |
| Familles Rurales de Brie<br>(Gestion de l'Accueil de Loisirs)                   | Elise BOULLAIS (Présidente)<br>Mélanie BISSON (Directrice Accueil de Loisirs)<br>3, rue du Stade - 35150 BRIE                     | <a href="https://www.famillesrurales.org/brie/">https://www.famillesrurales.org/brie/</a><br>Mail : <a href="mailto:al.brie@famillesrurales.org">al.brie@famillesrurales.org</a><br>07 62 76 08 08 (Mélanie) |
| Graines d'Eveil<br>(Assistants maternelles de Brie)                             | Linda PELLETIER - 10 rue du Stade - 35150 BRIE  | 06 26 47 11 23<br><a href="mailto:briegrainesdeveil@gmail.com">briegrainesdeveil@gmail.com</a>   |

## Association 1001 fleurs

Notre traditionnelle soirée commande de fleurs et plantes potagères a eu lieu **le samedi 27 mars 2021**.

Vous avez planté des arbustes, une haie et ne savez pas comment ni quand la tailler ? Une démonstration peut-être organisée à la demande.

### Date à retenir :

**Vendredi 25 mars 2022** : soirée commande de fleurs et plantes potagères à la salle Michel Colucci.

Bonne et heureuse année 2022 à toutes et tous.

Le président de l'association :

M. Jean-Paul GUICHARD - 02 99 47 18 42

## Amicale des donneurs de sang

François Toujas, Président de l'EFS, a appelé à une mobilisation générale pour le don de sang.

*« Les réserves de sang, affaiblies par la crise sanitaire, ont atteint un niveau critique. L'Établissement français du sang alerte sur cette situation inédite qui nécessite une mobilisation massive (...). »*

*IL est nécessaire d'augmenter les réserves de 30 000 dons de sang (...) afin de pouvoir répondre sereinement à l'ensemble des besoins des patients, qu'ils soient prévus ou non.*

*Cette situation est inédite, il faut reconstituer les réserves de sang au plus vite. J'en appelle désormais à tous les citoyen(ne)s pour que l'EFS puisse continuer à fournir aux établissements de santé les poches de sang dont ils ont besoin pour soigner les patients. Si vous passez devant une collecte, ne vous posez pas la question, entrez ! Si vous recevez une invitation de l'EFS à une collecte, prenez rendez-vous, même au dernier moment. »*

Suite à cet appel, les donneurs se sont fortement mobilisés. Il faut retenir que le don de sang n'est pas nécessaire uniquement en cas d'appel aux dons, mais régulièrement toute l'année ! 600 dons par jour sont nécessaires en Bretagne et 10 000 dons par jour en France.

L'EFS compte sur la mobilisation au plus grand nombre et invite les donneurs à se connecter sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) ou sur l'application Don de sang pour trouver le lieu de don le plus proche de son domicile ou de son travail.

Pour préparer votre venue, il est possible de remplir un questionnaire en ligne sur ce même site internet ou sur l'appli !

### Infos COVID-19

Les personnes ayant présenté des symptômes du coronavirus doivent attendre 14 jours après disparition de ceux-ci pour donner leur sang. Il est également possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai à respecter.

Lors de l'opération « Tous pour la vie », nous avons tenu un stand afin de promouvoir le don du sang. Nous y vendions des pommes « locales et bio », des courges et citrouilles dont le bénéfice de 197,00 € a été entièrement reversé à l'institut Curie et au centre Eugène Marquis. La forte baisse vis-à-vis de 2019 est due à la météo exécrable du samedi !

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 10 septembre au relais d'Amanlis. Nous avons accueilli 6 nouveaux adhérents. Actuellement, l'amicale compte 20 adhérents. L'A.G. est le moment choisi pour remercier les bénévoles.

Éric PAQUET est décoré de la croix de Chevalier du Mérite du sang.

Annabelle VILOCET est décorée de la croix d'Officier du Mérite du sang.

Marie-Paule CHEDEMAIL est décorée de la croix d'Officier du Mérite du sang.

En remerciement des services rendus à la cause de la transfusion sanguine.

### Voici les dates à retenir :

Vendredi 11 mars 2022

Jeudi 2 juin 2022

Vendredi 3 juin 2022

Mardi 16 août 2022

Mercredi 17 août 2022

Vendredi 21 octobre 2022

Mercredi 21 décembre 2022

Vos représentants communaux : M<sup>me</sup> Maryline BRULÉ (Brie)  
et M. André MOREL (Janzé)

EFS Rennes Maison du Don :

Rue Jean-Genest - BP 91614 - 35106 RENNES

Tél. 02 99 54 42 22

[www.donusang.net](http://www.donusang.net) ou [bretagne@efs.sante.fr](mailto:bretagne@efs.sante.fr)





## Accueil de loisirs "Momen'Délices" et Espace Jeunes de Brie

**L'accueil de loisirs** accueille des enfants de 3 à 11 ans : tous les mercredis de l'année scolaire, les petites vacances (sauf Noël) et l'été durant 5 semaines (trois semaines de fermeture). Rire, bouger, apprendre, imaginer, créer, grandir, font partie du quotidien de l'accueil de loisirs et rythment des journées pleines de surprises.

**L'espace jeunes** quant à lui est ouvert 3 semaines en juillet. Tout au long de l'année différents événements sont proposés aux jeunes, de 12 à 16 ans, pendant les vacances scolaires avec le réseau de la Roche aux Fées Communauté comme SODA QUEST et différents stages de découvertes avec des thématiques diverses et variées.

Cette année 2021, nous avons continué à mettre en valeur le savoir-faire de vos enfants avec de nouveaux projets enrichissants. Tout en faisant perdurer le lien avec nos partenaires locaux : médiathèque, parents, associations locales... notre objectif était simple, que les enfants soient heureux de leur journée. Ils ont appris et grandi sans s'en rendre compte. L'autonomie, l'imagination, la coopération, le respect, la créativité, l'éco-citoyenneté, ont rythmé leurs journées.

En 2022 de nouvelles surprises, de nouveaux projets et des « soirées familles » vous attendent pour partager notre quotidien avec vous parents.

**Un site internet avec toutes nos informations est à votre disposition : <https://www.famillesrurales.org/brie/>**

Pour plus de renseignements n'hésitez à me contacter ou à prendre rendez-vous.

Permanence physique et téléphonique les jeudis de 11h à 16h.

Tél. 07 62 76 08 08

[al.brie@famillesrurales.org](mailto:al.brie@famillesrurales.org)

Mélanie BISSON directrice de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes et son équipe vous souhaitent une bonne année 2022 !!!



## Familles rurales

L'association Familles rurales de Brie est l'un des maillons nécessaires à l'existence de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes avec la mairie (financement, mise à disposition des locaux et d'un agent de service, etc.) et la Fédération Familles rurales (gestion administrative et RH, accompagnement, etc.).

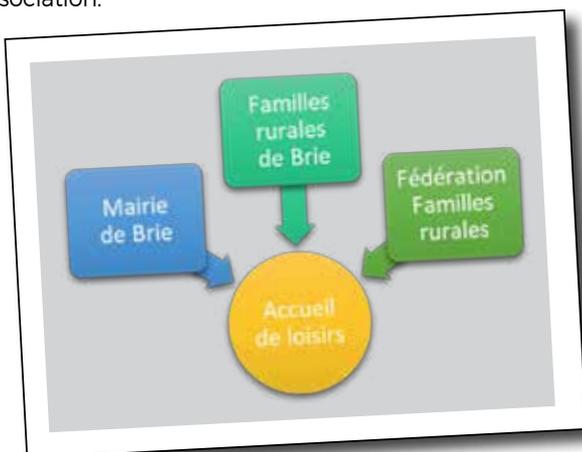
Chaque famille qui fréquente l'accueil de loisirs est adhérente à l'association.

Le Conseil d'administration regroupe des parents qui s'investissent dans les projets et les décisions de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes.

Les idées et l'aide de chacun sont les bienvenues tout au long de l'année pour apporter un coup de pouce à l'accueil de loisirs !

Nous sommes très heureux du travail réalisé par Mélanie BISSON (directrice de l'accueil de loisirs) et son équipe qui met en éveil les sens, l'imaginaire et l'esprit coopératif de nos enfants.

Le Bureau



## Le club de l'Amitié

Le club de l'Amitié adhère à la Fédération d'Ille-et-Vilaine «Génération Mouvement».

Activités d'échanges, de loisirs et de tourisme, protection des associations, actions de solidarité et de représentation : autant de domaines variés dans lesquels intervient Génération Mouvement, présent sur tout le territoire.

Au niveau du département de l'Ille-et-Vilaine, avec 272 clubs, 35 secteurs, 29 578 adhérents, Génération Mouvement s'investit pour que la vie associative soit un plaisir.

Les clubs sont regroupés en secteurs.

Le club de Brie fait partie du secteur Amanlis-Brie-Janzé ayant pour déléguée Marie-Françoise FOUILLET de Janzé et délégué adjoint Edouard MELLET d'Amanlis.

Chaque club est autonome et organise ses propres activités, mais les adhérents peuvent participer à des activités que le club ne peut organiser seul, tels des concours, rencontres ou voyages, ce qui crée du lien social.

L'adhésion à Génération Mouvement de 6,25 € est comprise dans le montant de l'adhésion qui vous est demandée par le club de Brie, à savoir 13 € pour l'année.

Au-delà de votre participation aux activités du secteur, le club de Brie va s'attacher à élargir ses activités. Pour cela, nous avons besoin de vous, jeunes ou moins jeunes retraités.

Si vous adhérez au club avant l'assemblée générale du 20 janvier 2022, vous pourrez y participer et proposer des actions qui répondent à vos attentes.

Contacts : André BERTHELOT : 06 84 57 07 44 / Marie-Thérèse BOUCHARD : 02 99 47 26 04.

Les membres se réunissent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois à la salle l'Abri de l'Isse autour de la table pour des parties de belote, triomino et une nouveauté pour les beaux jours : un terrain de boules.

**Le club souhaite également les fêtes et anniversaires marquants de ses adhérents, ainsi en 2021 à la reprise de ses activités, nous avons pu souhaiter un joyeux anniversaire à Isidore BOUGET pour ses 90 ans.**



## Gymnastique Brie 2021 - 2022

### Salle « l'Abri de l'Isse »

Après une longue parenthèse due au covid, nous avons repris avec énergie la gymnastique depuis le 13 septembre 2021. Nous sommes plus de vingt personnes adultes et quatre ados bien motivés.

La majorité des personnes se sont inscrites pour deux séances par semaine.

Nous proposons une activité physique de détente pour tous les goûts :

Gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos fessiers, cardio, stretching...

L'activité est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, raquettes, petites haltères, disques « gliding »...

L'encadrement est assuré par notre animatrice expérimentée « FABIENNE »

Deux options au choix sont proposées aux personnes intéressées.

- une séance hebdomadaire
- ou deux séances hebdomadaires,

### Aux horaires suivants :

- Lundi de 19h15 à 20h15.
- Jeudi de 19h30 à 20h30.

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie.

Depuis le 9 août 2021, la présentation d'un « pass sanitaire » est obligatoire pour tous.

Les pratiquants devront le présenter pour les activités se déroulant notamment dans des établissements sportifs couverts ou des établissements sportifs de plein air.

Pour les personnes qui le souhaitent, IL EST ENCORE POSSIBLE DE S'INSCRIRE.

L'équipe vous souhaite une Bonne Année 2022 !

**Renseignements : 06 02 67 23 11.**



## ES Brie



### Après une saison de nouveau tronquée

par la COVID 19, l'ES Brie a connu une intersaison beaucoup plus calme que l'exercice précédent.

Le club a décidé de promouvoir José Da Silva en qualité de coach de l'équipe fanion et a nommé

Quentin Knockaert à la tête de l'équipe réserve.

L'ES Brie compte désormais plus d'une quarantaine de licenciés afin de compléter ses deux équipes seniors.

Les objectifs de la saison ont été précisés en début de saison avec en point d'orgue la remontée de l'équipe réserve (qui était déjà bien lancée l'an dernier).

Pour cela, le club peut s'appuyer sur un bureau expérimenté, à dominante féminine avec Alexia Lesage à la présidence.

Vous pouvez désormais suivre les actualités du club sur la page Facebook ES Brie qui a déjà attiré près de 900 abonnés.



## LES AUTOCHTONES

### Association "Les Autochtones"

L'association « Les Autochtones » organise un **atelier parents-enfants** autour des arts plastiques, accessibles à tous, où l'on retrouve l'envie de faire ensemble, de découvrir des activités éducatives, ludiques, à faire en famille.

Venez partager un moment convivial dans lequel chacun trouvera sa place.

#### De quoi s'agit-il ?

Les «Ateliers Famille» vous offrent à vous et à vos enfants un moment privilégié et partagé. L'utilisation des arts plastiques vous est proposée avec des activités inédites !

Tout un kit d'outillages, de nouvelles matières (argile, peinture, collage...) sont à utiliser en arts plastiques.

C'est aussi l'occasion idéale de rencontrer d'autres parents et d'autres enfants, d'échanger et de communiquer.

Tarif de participation à 1 €

Inscription et renseignements : 06 09 43 73 92

Plus d'informations sur : [www.lesautochtones.asso35.fr](http://www.lesautochtones.asso35.fr)

**Le samedi 26 février 2022** à Brie de 10h à 12h, salle polyvalente « Michel Colucci » (derrière la mairie).

Nombre de places limité - Inscription obligatoire.



## Médiathèque de Brie

libellulemediatheques

Libellule - Médiathèques de la Roche aux Fées

Une nouvelle adresse mail : [mediatheque.brie@rafcom.bzh](mailto:mediatheque.brie@rafcom.bzh)

**Contact : 02 99 47 23 42**

<http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>

La médiathèque est ouverte et gratuite pour tous, prêt de 20 documents pour 4 semaines. Le portage à domicile est possible pour tous ceux qui ne peuvent se déplacer à la médiathèque, renseignement par téléphone ou mail.

### Ludothèque

Des jeux de société sont empruntables, 2 par famille, pour 15 jours. Nous proposons des soirées jeux tous les deux mois.

Des nouvelles parties de Château Aventure, un mini jeu de rôle narratif formé de petites aventures indépendantes se déroulent au cours de l'année. Gratuit, sur inscription.

### Jeux vidéo

Une console switch est mise à disposition. Sans accompagnateur à partir de 11 ans. Venez découvrir nos nombreux jeux et animations régulières.



### Horaires et contact

Mardi 16h30-18h30

Mercredi 10h-12h et 13h-18h

Samedi 10h-12h

<http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>

**02 99 47 23 42**

Une nouvelle adresse mail : [mediatheque.brie@rafcom.bzh](mailto:mediatheque.brie@rafcom.bzh)

### Les prix littéraires sont de retour :

Prix Tatoulu du CE1 à la 3<sup>e</sup>. Les enfants et adolescents sont invités à lire les 4 ouvrages sélectionnés dans leur catégorie et voter pour leur livre préféré !

Prix A la Folie de mars à octobre, on vous invite à lire 6 romans et voter pour votre favori.

Prix Kazabül BD adulte du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre 2022, 10 bandes dessinées, éditées en 2021 et d'inspirations différentes : Science Fiction, historique, drame, documentaire... Votez pour votre favori !



## Rencontre des Brie de France en 2022

Cette année, une nouvelle rencontre des BRIE DE FRANCE est programmée pour le week-end de Pentecôte **les 4-5 et 6 juin 2022** à BRIE dans l'Aisne (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur).

L'Association BRIENNES/BRIENS 35 ne manquera de vous tenir informés dès que possible de toutes les informations utiles concernant ce voyage (inscription, déroulement du voyage, hébergement.....).

Le Président - R. HORVAIS

## Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé

La paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé compte treize clochers dont celui de Brie et deux maisons de retraite pour les personnes âgées.

L'accueil paroissial est assuré par des bénévoles au Presbytère de Janzé :

11, rue Abbé Michel Sourdin,  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h30.  
Le samedi de 9h30 à 12h.

**Tél. 02 99 47 05 11**

E-mail : [contact@eglise-janzé.bzh](mailto:contact@eglise-janzé.bzh)

Site internet : <https://eglise-janze.bzh>

Page Facebook : [www.facebook.com/paroissesainteanne](http://www.facebook.com/paroissesainteanne)

### Les prêtres et diacre au service de la paroisse :

- ▶ Abbé Vincent MASSENGO (Prêtre du Congo-Brazzaville),
- ▶ Père Michel MISIUDA (Prêtre de Varsovie, Pologne),
- ▶ Père René TRONEL,
- ▶ Père Louis Michel THOMAS,
- ▶ Alain CROCQ (Diacre).

La messe dominicale est célébrée à Brie chaque deuxième dimanche du mois à 9h.

### Une école catholique à Brie :

L'école du Sacré-Cœur propose des temps de célébrations et un éveil religieux aux enfants.

### La vie paroissiale :

En cette période de Covid, la vie paroissiale est restreinte et plus complexe qu'en temps normal. Cependant, l'accent est mis sur la valorisation de chaque clocher pendant le Rosaire (octobre et mai).

Chaque clocher a maintenant un référent.

Cette année, la paroisse se focalise sur le synode pour une Église synodale (communion, participation et mission) proposé par le Pape François pour l'Église universelle.

Monsieur l'Abbé Vincent MASSENGO



PAROISSE SAINTE-ANNE  
EN PAYS DE JANZÉ

## Comité des Fêtes

A l'issue de notre Assemblée Générale du 22 octobre 2021, nous avons accueilli deux nouveaux membres : Pierrick MARCHAND et Sébastien LOUASIL. Nous leur souhaitons la bienvenue.

### Composition du nouveau bureau :

#### Membres :

- ▶ Jean-Marc COUROSSE
- ▶ Didier SACHET
- ▶ David BENOIST
- ▶ David ROSAS
- ▶ Pierrick MARCHAND
- ▶ Sébastien LOUASIL
- ▶ Président : Anthony PERREUL
- ▶ Vice-Président : Jean-Paul BAZIN
- ▶ Trésorier : Bernard LAINÉ
- ▶ Trésorier adjoint : Christophe TROUCHARD
- ▶ Secrétaire : Marie-Pierre LE CAM
- ▶ Secrétaire adjointe : Michèle BORDELET

### Programme des activités 2022

(sous-réserve des mesures sanitaires en vigueur)

**30 avril 2022** - Concours de pêche à l'étang des Bas Noyers

**15 mai 2022** - Exposition de bateaux au Plan d'eau

**18 juin 2022** - Feu d'artifice au plan d'eau - Restauration (food truck) et sono assurées par le BAIONA sur le parking Valentin

**19 juin 2022** - Course de côte (motos sur route) - Restauration assurée par le Comité des Fêtes sous chapiteaux. Exposition de voitures anciennes au stade de football

**5 novembre 2022** - Repas du Comité des Fêtes

**16 décembre 2022** - Arrivée du Père Noël - Salle Abri de l'Isle



## OGEC

### Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'OGEC est une association loi 1901, initiée par l'Enseignement Catholique, elle est au service de l'école. Elle lui donne une existence juridique, c'est-à-dire une personnalité morale.

### Quelle est la mission de l'OGEC ?

Calcul et suivi du budget, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, emploi et suivi des versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances sont autant de tâches qui lui incombent dans le domaine économique et financier.

En ce qui concerne la gestion des locaux, l'OGEC doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.

L'OGEC signe le contrat de travail de tous les personnels de droit privé de l'établissement qu'il rémunère directement. Celui du Chef d'établissement mais aussi de tous les autres personnels de l'établissement ainsi que des enseignants pour les écoles sous contrat simple. En cas de licenciement, c'est à lui d'y procéder. Enfin, l'OGEC doit veiller au versement de l'indemnité de départ à la retraite à laquelle ont droit les enseignants, que l'établissement soit sous contrat simple ou sous contrat d'association.

### Qui sont les membres de l'OGEC ?

Des membres de droit et des membres élus. Les premiers sont, le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste, le président de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) ou son représentant, le président de l'union départementale des OGEC. (UDOGE) ou son représentant. Quant aux seconds, ce sont des parents d'élèves, des amis de l'établissement ou d'anciens élèves, prêts à consacrer une partie de leur temps à l'établissement. A noter : un parent d'élève ne peut exiger de faire partie de l'OGEC sous prétexte qu'il paie une scolarité pour son enfant.

### Le Bureau :

Présidente : Aurélie VERRON

Trésorier : Christophe LANDEL

Secrétaire : Anne-Marie GUILLAUMEUX

Membres actifs : Stéphane BRANCHEREAU, Élodie LARDOUX

Nous organisons la kermesse à la fin de l'année scolaire et en novembre un loto.

Pour ces manifestations nous avons besoin de parents bénévoles.

## Secours Catholique

Le Secours Catholique de Janzé se situe à la salle de l'étincelle, rue Abbé Michel Sourdin (en face de l'église)

### Permanences :

- ▶ Tous les mardis de 10h à 12h : Accueil, convivialité autour d'un café, la boutique solidaire est ouverte à tous, dans le respect des consignes sanitaires.
- ▶ Un jeudi par mois : « A tout-parents » de 14h à 16h à l'étincelle, rencontre autour d'un thème.
- ▶ Soutien scolaire
- ▶ Alphabétisation
- ▶ Aides d'urgences en lien avec le CDAS.
- ▶ Vacances pour les enfants dans des familles d'accueil
- ▶ Vacances pour les femmes seules
- ▶ Repas de Noël
- ▶ Randonnées
- ▶ Braderie...etc...

**Contact (du lundi au vendredi) : Marie-Hélène FAUVEL (Présidente) 06 40 12 42 97**



## Saint-Hubert, Société de chasse

La Société de chasse, St-Hubert de Brie, comprend cette année 22 membres.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : M. Bernard LAINÉ

Vice-président : M. Daniel HERSANT

Trésorier : M. François VINEZ

Vice-trésorier : M. Michel SOUET

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Vice-secrétaire : M. Patrick JOUZEL

### Voici les dates à retenir :

**5 mars 2022** : repas annuel

**23 avril 2022** : lâcher de truites

**26 mai 2022** : concours de palets

Toutes ces manifestations nous permettent de diminuer les cotisations, de régler les terres (environ 850 Ha) et de financer les lâchers de gibier.

Ainsi, cette année nous avons pu voir des faisans et des perdrix se promener dans la nature.

La Société a posé 6 bracelets chevreuils et 11 bracelets sangliers.

Nous agissons tout au long de l'année sur la régulation des nuisibles.

En 2021, plusieurs personnes nous ont sollicité pour la destruction de ragondins : environ 490 ont été détruits.

Les renards sont peu problématiques cette année : ils sont en forte diminution en Ile-et-Vilaine car ils ont contracté en masse la gale mais de retour.

Nous détruisons également les corbeaux surtout en période de semences de maïs car ces derniers déciment les parcelles lorsque les graines commencent à pousser.

Environ 45 corbeaux ont été détruits en 2021

Pour finir, nous remercions tous les chasseurs présents lors de nos battues.

Le Président, B. LAINÉ



## Graines d'éveil



Graines d'éveil est une association qui a pour but d'avoir des moments d'éveil, de partage et d'échange avec des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ces matinées se déroulent tous les 15 jours le vendredi matin de 9h15 à 11h15.

L'adhésion reste inchangée à l'année dernière :

► 15 € par enfant accueilli chez une assistante maternelle

► 25 € pour les assistantes maternelles

► 30 € pour les familles extérieures

Des matinées de bébé lecteur sont également proposées gratuitement. Elles ont lieu tous les mois à la médiathèque de Brie auxquelles sont conviés les parents, les assistantes maternelles et les enfants.

Cette année, le RPE (Relais Petite Enfance), intervient sur les autres quinzaines du mois, en complémentarité de notre association. Leurs matinées d'éveil sont quant à elles gratuites pour tous.

2 animatrices, Sophie Le Pennec et Pauline Gomes, proposent aux enfants des parcours de motricité, des activités sensorielles, des jeux de transvasement...

Pour ce qui est de l'association, l'année 2021 aura été particulière, comme pour beaucoup d'associations. Nous avons donc fait une année blanche c'est-à-dire sans aucune ouverture de l'espace jeux et sans manifestation.

C'est en octobre 2021 que nous avons pu réouvrir le local et tenir notre assemblée générale en présence de plusieurs familles.

A ce jour l'association compte 4 assistantes maternelles fréquentant la structure avec 13 enfants.

Le bureau est composé de :

► M<sup>me</sup> Linda PELLETIER, Présidente

► M<sup>me</sup> Laura BERTHELOT, Trésorière

► M<sup>me</sup> Stéphanie LEGROS, Secrétaire

► M<sup>me</sup> Lucille QUESLIN, Membre du bureau

Pour les manifestations de cette nouvelle année, l'association organisera :

► Sa Braderie « Range Ta Chambre » qui aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à la salle de L'Abri de l'ise

► Son Goûter de Noël qui se déroulera en décembre avec la venue du Père Noël, un stand photos avec ses animations diverses

L'association reprendra également les sorties extérieures, sous réserve des conditions sanitaires, avec des matinées à Woupi, des matinées bébés nageurs et sans oublier notre sortie de fin d'année au zoo, qui se fera courant juin afin de clôturer cette année.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Linda PELLETIER au 06 26 47 11 23**

## Tout brie bouge

L'association Tout brie bouge, forte d'une vingtaine d'adhérents, a pour but de pratiquer des sports nature tels que la course à pied, le vélo ou la marche.

Les moments où nous nous retrouvons, sont des occasions pour courir, pédaler ou marcher, du débutant au plus confirmé, afin de prendre du plaisir ensemble dans la convivialité et la bonne humeur.

Cette année, qui fut encore marquée par la crise sanitaire, n'a pas empêché nos sorties dominicales qui ont pu avoir lieu dans le respect des règles.

En septembre dernier, notre première randonnée pédestre a rencontré un vif succès. Elle a en effet rassemblé une cinquantaine de personnes pour une balade de 7 km dans la campagne de Brie, laquelle s'est terminée autour du verre de l'amitié. Vu l'enthousiasme rencontré durant cet événement, une seconde randonnée sera prochainement organisée.

Depuis la rentrée, plusieurs autres événements comme des courses à pied ou des sorties VTT ont pu avoir lieu. Certains de nos adhérents ont participé à la boucle de St-Aubin-du-Pavail et de Tout Rennes Court pour les coureurs et les Roc'h des Monts d'Arrée (29) pour les cyclistes.

Pour 2022 et suite à la fervente randonnée pédestre de septembre,

Tout Brie Bouge souhaiterait créer une section marche.

**... DONC, A VOS CHAUSSURES OU A VOS VÉLOS,  
NOUS VOUS ATTENDONS !!!**

**RDV TOUS LES DIMANCHES À 9H15 AU PARKING  
DE LA SALLE DE L'ABRI DE L'ISE**

### AGENDA 2022

**Vendredi 21 janvier** : Assemblée Générale à L'Abri de l'Ise.

**Samedi 7 mai** : Sortie de fin de saison de Tout Brie Bouge à Guipry-Messac (Site des Corbinières)

**Vendredi 10 juin** : Barbecue de fin de saison

**Dimanche 25 septembre** : Événement surprise

### Le bureau :

Président : Boris PERRIN

Vice-Présidente : Linda PELLETIER

Vice-Président : Alban LOISEL

Secrétaire : Ludovic DRONIOU

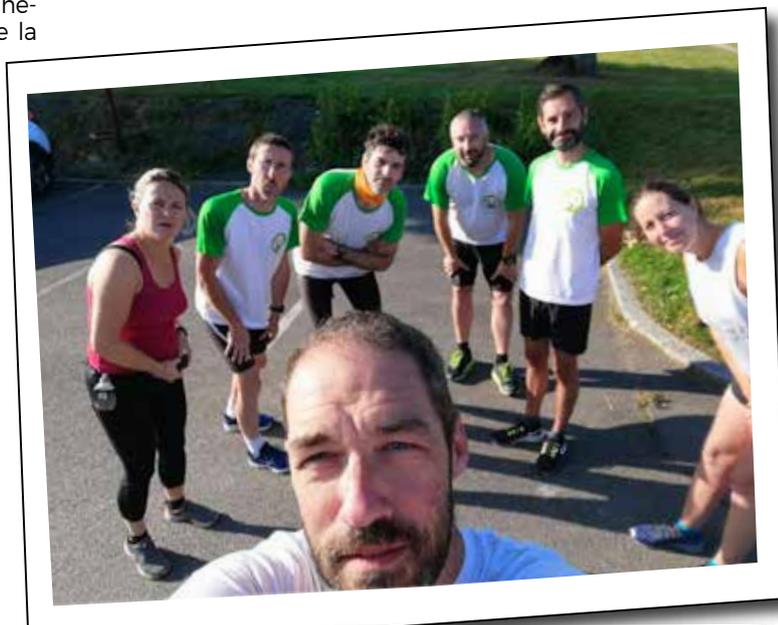
Trésorier : Raphaël CHEVALLIER

Pour tous renseignements et contacts :

Mail : toutbriebouge@gmail.com

FACEBOOK : Tout Brie Bouge

Téléphone: 06 09 84 74 84



## Enfance-Jeunesse et vie scolaire :

### 1 - Participation au financement de l'école primaire, mission obligatoire de la commune.

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'Etat. Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance.

En contrepartie, l'état rémunère les enseignants et les communes financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques.

Les parties signataires du contrat sont :

D'une part :

- ▶ Le chef d'établissement, responsable de la pédagogie,
- ▶ Le responsable de l'organisme de gestion, en l'occurrence l'OGEC.

D'autre part :

- ▶ Le préfet agissant au nom de l'État,

C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale qui est de 1 262 € pour les enfants de maternelle et 386 € pour ceux du primaire. Toutefois, le montant diffère selon les communes.

Budget communal dédié en 2021 au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

- ▶ OGEC pour les frais de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, entretien des locaux...) : 79 742 € pour 43 enfants de maternelle et 66 enfants en élémentaire),
- ▶ Subvention pour la continuité pédagogique numérique dans le cadre du plan de relance : 1 523,28 € pour les équipements (vidéo-projecteur et tablettes) et le logiciel.

Toutefois il convient d'ajouter les subventions suivantes :

- ▶ Aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 2 390,63 €,
- ▶ Subvention sorties pédagogiques : 1 365 €,
- ▶ Subvention versée à l'association des parents d'élèves (APEL), qui finance quelques équipements mobiliers, en organisant des animations : 400 €,

Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de Brie :

- ▶ Janzé : 5 480,26 € pour 5 élémentaires à 306,56 € et 3 maternels à 1315,82 €,
- ▶ Corps-Nuds : 3 717,08 € pour 6 élémentaires à 230,76 € et 2 maternels à 1 166,26 €,
- ▶ Crevin : 421,99 € pour 1 élémentaire,
- ▶ St-Armel : 1 835 € pour 2 élémentaires à 474 € et 1 maternel à 887 €,

Soit un montant de 11 454,33 € versés aux autres communes pour la scolarité de 20 enfants de Brie.

Au final, le budget global de la commune consacré à l'enseignement (frais de fonctionnement et subventions) s'élève à 96 875,24 € pour 2021.

### 2 - Participation de la commune au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Brie (ACM) et à l'espace jeunes

L'ACM accueille les enfants de la commune de 3 à 11 ans, dans la salle l'Abri de l'Isle, le mercredi pendant la période scolaire, le mois de juillet, 1 ou 2 semaines fin août et les petites va-

cances (sauf celles de fin d'année). Pour les 12 à 17 ans, l'espace jeunes est ouvert l'après-midi pendant 2 semaines en juillet.

A l'ouverture de l'Accueil de Loisirs à l'année, en septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour en assurer la gestion.

Il s'agit d'une convention tripartite annuelle conclue entre :

- ▶ l'association Familles Rurales de Brie,
- ▶ la fédération départementale Familles Rurales, d'Ille-et-Vilaine,
- ▶ la commune.

Chaque partie s'engage à se mobiliser pour la viabilité du projet.

Les tâches sont réparties selon les compétences de chacun et font l'objet de concertation entre les trois parties, lors de comités de pilotage (3 à 4 par an).

Rappel du montant des subventions d'équilibre, en année pleine, depuis la signature de la convention tripartite en 2014, incluant l'ALSH et l'espace jeunes :

- ▶ 2015 : 36 228,41 € pour 1919 journées, soit un coût journalier pour la commune de 18,88 €,
- ▶ 2016 : 37 918,78 € pour 1 766 journées, soit un coût journalier de 21,47 €,
- ▶ 2017 : 39 554,74 € pour 1 505 journées, soit un coût journalier de 26,28 €,
- ▶ 2018 : 36 314,16 € pour 1 619 journées, soit un coût journalier de 22,43 €,
- ▶ 2019 : 37 802 € pour 1 659 journées, soit un coût journalier de 20,13 €,
- ▶ 2020 : 27 705,32 € pour 1 379 journées, soit un coût journalier de 20,09 € (fermeture 2 mois au printemps 2020 et lente reprise au regard de la pandémie).

Le coût journalier fluctue en fonction de la fréquentation. S'il y a moins de fréquentation, il y a moins de recettes des familles, de la CAF, mais les dépenses de personnel ne baissent pas pour autant.

En effet, la réglementation impose un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cas de mixage, c'est forcément un animateur pour 8.

Pour 2021, la reprise de l'épidémie au printemps, a conduit à la fermeture pendant les vacances d'avril.

Pour les mercredis, la fréquentation est constante avec une moyenne de 24 enfants sur 28 autorisés au regard de l'effectif d'animation.

Pour les vacances d'été, la fréquentation a été similaire à l'an dernier avec de nouvelles familles qui sont venus découvrir le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

### 3 - Participation de l'Espace Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire.

Le réseau des espaces jeunes du pays de la Roche aux Fées, animé par Marine RAGUET du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, propose des activités ouvertes à tous les jeunes de la Communauté de Communes.

Ces activités, ainsi que les transports associés (bus de la communauté de communes), sont gratuits pour les familles.

Le programme pour 2022 est le suivant :

- ▶ Stage "Do It Yourself" les 9-10-11 février 2022 à Retiers,
- ▶ Stage "création d'un Escape-Game" les 12-13-14-15 avril 2022 à Amanlis,

► Stage "Arts de Rue" les 11-12-13 juillet 2022 à Martigné-Ferchaud

► Soda-Quest fin octobre 2022

Ainsi, 2 jeunes de Brie (possiblement 9 à 12) ont pu participer au stage "clip vidéo" les 7-8-9/07/21 à Retiers et 4 jeunes à la journée Soda-Quest (journée ludique et citoyenne destinée aux adolescents) le 29/10/2021, accompagnés d'un animateur.

Les jeunes de 11 à 17 ans sont invités à s'inscrire près de la Directrice de l'Accueil de Loisirs, pour participer à ces activités du réseau, avant chaque stage.

Les Briens et leurs parents pourront également participer gratuitement aux soirées Part'Agés organisées en collaboration avec les 5 espaces jeunes partenaires.

## École du Sacré-Cœur

Cette année, les 117 élèves de l'école vont réaliser un « Voyage dans le temps ».

Nous avons accueilli cette année une nouvelle enseignante : Elween LAHAYE ; ainsi qu'une nouvelle apprentie : Anaïs AUBRY.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudeée et motivée. Les élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :



### TPS-PS-MS

Chrystèle GALLIER  
secondée par Catherine LUDARD  
21 élèves

### MS-GS

Nadège MARTIN-CAILLARD  
secondée par Nathalie BINET et Anaïs AUBRY  
25 élèves

### CP-CE1

Anne-Laure LEFEUVRE  
24 élèves

### CE2-CM1

Maëlle FOULQUIER  
23 élèves

### CM2

Elween LAHAYE  
24 élèves

### Les projets :

En ce début d'année, nous avons vécu deux temps forts :

#### ► La bénédiction des cartables.

Enfants et adultes de l'école se sont retrouvés pour notre Célébration de rentrée.

Un temps fort qui a permis à tous de se souhaiter une excellente année scolaire, mais aussi, d'accueillir comme il se doit les nouveaux élèves de l'école.

#### ► Les anneaux olympiques :

Les enfants ont participé au jeu des « anneaux olympiques ». Jeu proposé par l'UGSEL que nos petits Briens et Briennes ont réussi avec brio ! Il s'agissait de faire circuler un cerceau le plus vite possible sans se détacher les mains. Un jeu d'adresse et de rapidité pas toujours simple.

L'équipe pédagogique poursuit ses projets soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL.

Le projet « au fil du temps » : Nous traverserons les époques au fil des arts, de la littérature et de la musique.

Voyage « classe de neige » : Les élèves de CM1-CM2 partiront en voyage scolaire du 27 mars au 2 avril.



## Roche aux Fées Communauté à votre service

### LA PASSERELLE - NOUVEAU NOM DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Le siège communautaire de Roche aux Fées Communauté, situé 16 rue Louis Pasteur à Retiers, s'est métamorphosé, les travaux débutés en novembre 2019, se sont achevés en mai 2021. Le siège se nomme désormais « La Passerelle ». Ce nouveau nom est le fruit d'une réflexion menée par les agents de Roche aux Fées Communauté permettant d'exprimer un lieu ouvert, facilitant le passage d'un service à un autre, symbole de la liaison douce. La Passerelle est également un trait d'union entre les usagers, les services, les agents et les élus.

Avec sa « place du village » au centre du bâtiment, ce sont de nouveaux espaces qui sont proposés aux habitants du territoire avec une volonté d'optimiser l'accessibilité des services, dont de nouvelles salles de cours pour l'établissement d'enseignement artistique Le HangArt. La « place du village » répond au souhait d'un lieu de vie qui se veut accueillant et chaleureux, facilement appropriable par les usagers, propice aux échanges, à la création et aux expositions.

En plus de ses services communautaires : développement économique et gestion des ZA, emploi, aménagement du territoire, habitat, mobilité, chemins de randonnées, voie verte, tourisme, environnement, transition énergétique, agro écologique, développement culturel, tourisme, lecture publique, sport, petite enfance, enfance-jeunesse, SIG et numérique, assainissement, traitement des déchets et services fonctionnels...

Des permanences de nombreux partenaires sont proposées : la Maison France Services où intervient le PIMMS, les services pour l'Emploi (Mission locale, Point accueil Emploi, Ateliers de l'emploi, psychologue), le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) : assistante sociale, PMI, Protection maternelle et Infantile, puéricultrice, service RSA..., l'Office des sports du Pays de la Roche aux Fées, la Boutique de gestion et de l'emploi (BGE), le Point Information Jeunesse, le Relais Petite Enfance (ex Ripame), les permanences Habitat, les

permanences juridiques avec un avocat ou un notaire.

Retrouvez toutes les informations de Roche aux Fées Communauté sur son site internet : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh)

#### ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

16, rue Louis Pasteur  
35240 Retiers  
02 99 43 64 87  
[accueil@rafcom.bzh](mailto:accueil@rafcom.bzh)

Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30.

LEARN (Apprendre),  
MAKE (Fabriquer),  
SHARE (Echanger et partager).

Renseignements : FabManager du réseau des FabLabs - Antoine Tabet : 07 84 00 15 71 [lafabrique@rafcom.bzh](mailto:lafabrique@rafcom.bzh)

**Le FabLab de Janzé se situe au sein de La Canopée**, un lieu unique de 850 m<sup>2</sup> composé de trois entités porteuses de valeurs communes basées sur le partage, la collaboration et l'innovation : l'espace de Coworking, Le FabLab la Fabrique, l'espace pour les permanences des acteurs liés à l'économie (Chambres consulaires, BGE...) et à l'emploi (Mission Locale, Point Accueil Emploi...) + d'infos : [lacanopee.rafcom.bzh](http://lacanopee.rafcom.bzh)

### L'ACTUALITE DES SERVICES

#### FabLabs, un nouveau site internet

Depuis septembre, le réseau des FabLabs de Roche aux Fées Communauté dispose désormais d'un nouveau site internet : [lafabrique.rafcom.bzh](http://lafabrique.rafcom.bzh)

Il existe 2 FabLabs sur le territoire de Roche aux Fées Communauté :

- La Fabrique Amanlis (FabLab Grand Public) située 1 rue Jacques de Corbière à Amanlis
- La Fabrique Janzé (FabLab Pro) située au 2 rue Louis Amoureux à Janzé, dans les locaux de la Canopée.

Un FabLab, ou « Fabrication Laboratory », est un laboratoire de fabrication numérique, un atelier mettant à la disposition du public des outils et des machines assistées par ordinateur.

#### Qu'est-ce qu'un FabLab ?

Un espace de fabrication, un lieu où sont rassemblées dans un même espace toutes les ressources nécessaires pour prototyper un objet de A à Z, autour d'une philosophie simple :



©Julien Mota - Le FabLab situé à Amanlis



©Julien Mota - Le nouveau bâtiment de Roche aux Fées Communauté



©Julien Mota - La place du village



©Julien Mota - Cyber base



## Le Smictom Sud-Est 35

### Le Smictom Sud-Est 35, qu'est-ce que c'est ?

Le SMICTOM - Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères - est le service public qui gère la compétence « collecte des déchets » pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Son territoire s'étend sur 1500 km<sup>2</sup> et compte 67 communes pour 136 084 habitants. Le syndicat est en charge de la prévention et de la collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de 12 déchèteries et est lauréat du label « Territoire Économe en Ressources » qui accompagne les projets en faveur de l'évitement et d'un meilleur tri des déchets. Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de traitement SST'ec.

### Le SMICTOM assure 6 missions :

- ▶ **ADMINISTRATION** : Services aux usagers, facturation, gestion du syndicat,
- ▶ **COMMUNICATION** : Sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...
- ▶ **PRECOLLECTE** : Distribution et maintenance des bacs et bornes d'apport volontaire, sacs jaunes, mise en place des bornes d'apport volontaire...
- ▶ **COLLECTE** : en porte à porte ou en apport volontaire, suivi de terrain.
- ▶ **PRÉVENTION** : Mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets et au geste de tri
- ▶ **DÉCHETERIES** : Gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts.

### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le camion s'adapte au rythme des usagers.

Pour Brie, la collecte sera effectuée, tous les mardis paires (ordures ménagères, sacs jaunes) pour les familles collectées en porte à porte.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte des déchets s'effectuera une semaine sur deux, en adéquation avec le rythme actuel de présentation du bac par les usagers. Explications.

#### Pourquoi ce changement ?

Depuis plusieurs années, le SMICTOM Sud-Est 35 travaille pour optimiser le service de collecte

des déchets et apporter des solutions concrètes en faveur de la protection de l'environnement. Avec l'application de la tarification incitative, il est constaté une réelle prise de conscience de la part des usagers quant à leur production de déchets. Un constat ressort : la diminution constante des tonnes d'ordures ménagères collectées et 80% des usagers qui présentent leur bac à la collecte une semaine sur deux ou moins.

Au regard de ces éléments, le Comité syndical s'est prononcé en faveur d'une collecte des déchets une semaine sur deux. Cette mesure concerne uniquement les usagers collectés en bac. Il n'y aura donc aucun changement pour ceux collectés en bornes d'apport volontaire. Les habitants concernés recevront début décembre un calendrier de collecte annuel afin d'anticiper les jours de sortie du bac gris et des sacs jaunes. Ces calendriers seront également disponibles sur le site internet du SMICTOM et en mairie. Grâce aux efforts de réduction déjà effectués par les usagers, les habitudes de chacun ne devraient être que faiblement impactées par ce changement de rythme.

#### UN GESTE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La tarification incitative (comme d'autres actions locales ou nationales) a permis une réduction de la production des déchets grâce à un meilleur geste de tri et à une sensibilisation des habitants aux gestes de réduction. Une évolution de la fréquence de collecte permettra d'adapter le service à l'utilisation réelle des usagers et de poursuivre la réduction des émissions de CO2 liées à la baisse du nombre d'arrêts des camions.

11 camions et 420 800 kilomètres par an, c'est le bilan de la collecte actuelle des déchets en porte à porte. Avec un rythme de passage des camions adapté,

ce sont 65 circuits de collectes qui seront optimisés. L'économie réalisée permettra de limiter d'éventuelles hausses du montant de la tarification incitative, l'une des moins élevées de France (référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets).

### Dès 2023 : toujours moins d'ordures ménagères avec la simplification des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets.

Afin de réduire encore davantage les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte, une accélération du tri entrera prochainement en vigueur. Simplifier le tri en ouvrant le sac jaune à tous les emballages, c'est l'avenir ! Aujourd'hui sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés. La loi anti-gaspillage (AGEC) prévoit l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) partout en France **au 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

En parallèle, la loi AGEC exige la généralisation au 31 décembre 2023 de solutions pour permettre à chacun de trier à la source les biodéchets. Aujourd'hui, nos poubelles sont composées en moyenne à 30 % de biodéchets (ou déchets organiques). La mise en place d'un tri à la source généralisé permettra :

- ▶ De sortir des ordures ménagères un flux de déchets valorisable en compost ou méthanisation et ainsi de participer à la préservation des sols.
- ▶ De diminuer les tonnages d'ordures ménagères produites et de limiter ses sorties de bacs

▶ De diminuer la part de déchets organiques incinérés avec les ordures ménagères et ainsi d'augmenter le pouvoir calorifique du flux.

Afin d'encourager cette pratique, le SMICTOM propose d'ores et déjà des distributions annuelles de composteurs individuels et compte développer des solutions pour accroître la pratique du compostage auprès des logements collectifs.

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

[www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)



## Le Syndicat de Traitement des déchets Vitré Fougères devient « S3T'ec » Après votre geste de tri, S3T'ec prend le relai !

Le Syndicat de Traitement des déchets ménagers Vitré Fougères a été créé le 1er janvier 2019. C'est l'organisme public qui gère le traitement et la valorisation des déchets pour le compte du SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré) et du SMICTOM PAYS DE FOGÈRES. Cela représente un bassin de vie de 220 000 habitants et 114 communes, dont la vôtre. En mutualisant cette compétence « Traitement des déchets », le Syndicat permet de conserver des tonnages nécessaires au maintien des outils de traitement sur le territoire, et d'assurer dans de meilleures conditions l'exploitation des outils que sont le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets résiduels (CVED) et le Centre de tri des Collectes Sélectives (CDT) tous deux situés à Vitré, ainsi que le centre de massification et transfert des déchets de Fougères.

Le Syndicat vient de se doter d'une identité. Vous le reconnaîtrez désormais sous le nom « S3T'ec ».

Le « S » symbolise la structure administrative « Syndicat ». Les « 3 T » font référence aux missions qui lui incombent : le Tri, le Traitement et la Transition écologique et circulaire, comme indiqué dans « base-line ». La mission « Transition écologique et circulaire » a été ajoutée car elle caractérise les objectifs donnés au Syndicat pour les prochains mandats, à savoir la lutte contre l'exportation et l'enfouisse-

ment des déchets, via l'émergence de nouvelles filières locales de valorisation matière et énergétique.

### Pourquoi intégrer la « Transition écologique et circulaire ? » (ou « objectifs du Syndicat »)

S3T'ec a été créé pour tendre vers le zéro enfouissement et trouver des solutions locales de valorisation des déchets soit par recyclage soit en énergie.

S3T'ec valorise actuellement 43 000 Tonnes de déchets ménagers par an. Déchets produits par les SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOGÈRES.

10 000 Tonnes de collecte sélective et papiers sont triés dans notre Centre de tri à VITRÉ puis recyclées. 32 000 Tonnes d'ordures ménagères sont valorisées en énergie au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers (CVED).

Cependant, 12 000 T. / an sont encore exportées et orientées vers l'enfouissement. Il s'agit des déchets déposés dans les bennes « tout-venants » de nos déchèteries, des refus de tri issus du Centre de tri des emballages, et des reliquats des ordures ménagères qui ne peuvent pas être accueillis au CVED faute de place. S3T'ec ambitionne de trouver des solutions pour traiter loca-



lement ces déchets, soit par Recyclage, via des Centres de tri, soit par valorisation énergétique.

Pour arriver à ces objectifs et trouver des solutions, S3T'ec travaille en collaboration avec les collectivités et Syndicats voisins, la Région BRETAGNE et la Sous-Préfecture FOGÈRES VITRÉ. La priorité sera d'augmenter le recyclage en permettant aux usagers du territoire, dès 2023, de trier dans leurs sacs et bacs jaunes tous leurs emballages plastiques. S3T'ec travaille pour cela sur l'adaptation de son Centre de tri des emballages recyclables aux Extensions des Consignes de Tri. S3T'ec étudie également l'émergence de nouvelles filières de recyclage sur les déchèteries, pour les plastiques notamment.

Dans un second temps, pour les déchets qui ne peuvent être recycler, l'objectif est de pouvoir les valoriser en énergie sur le territoire en substitution d'énergie fossile. Le tout dans un objectif de réduire fortement les exportations, et l'enfouissement.

## Tous pour la Vie



En 2019, avec l'arrivée de son nouveau président Éric PINEAU, l'association devient : **Tous Pour la Vie Janzé, Ensemble contre le cancer.**

Après une année, « blanche » l'association a repris ses activités et ses engagements ainsi le week-end des 1,2 et 3 octobre fut l'occasion de se retrouver pour une cause commune.

Dès le vendredi, la troupe « la belle famille » a rassemblé plus de 350 personnes qui ont chanté et dansé au rythme de l'orchestre.

Malgré une météo très défavorable, la journée du samedi a réuni beaucoup de monde (617 participants pour 7 006 km parcourus), ainsi :

► 145 marcheurs pour 688 km parcourus

► 282 participants à la course et marche nordique

► 42 participants pour des randonnées pédestres (462 km)

► 148 participants cyclos, VTT et RPM (3 854 km)

Plus de 650 participants pour le loto et courses des écoles et collège privés de Janzé et environs.

Rendez-vous en 2022 pour fêter la 30<sup>e</sup> édition, reportée en raison de la pandémie.

Merci aux Briennes et Briens qui se sont mobilisés de près ou de loin pour la lutte contre le cancer.

Les référentes communales  
Maryline et Michèle

## SBVS

### Connaissez-vous le Syndicat de Bassin Versant de la Seiche ?

Le Syndicat de Bassin Versant de la Seiche a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir et de restaurer l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Il travaille en partenariat avec l'ensemble des collectivités, les acteurs du monde agricole et industriel, les associations et fédérations, les services de l'Etat. Son périmètre d'intervention s'étend sur plusieurs communautés de communes car la Seiche s'écoule sur 97 kms du Pertre à Pont-Réan.

Ses actions peuvent être financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, les régions Bretagne et Pays de Loire, la communauté Européenne.

L'équipe technique composée de cinq agents anime, coordonne et conduit de nombreuses activités:

#### Entretenir et restaurer les cours d'eau :

- ▶ Aménager les ouvrages transversaux
- ▶ Lutter contre les plantes invasives
- ▶ Restaurer les cours d'eau recalibrés
- ▶ Entretenir les berges
- ▶ Aménager des frayères à brochet
- ▶ Lutter contre les ragon-dins
- ▶ Préserver les zones humides

#### Reconquérir la qualité de l'eau et du sol :

- ▶ Travailler avec les agriculteurs
- ▶ Préserver et restaurer le bocage
- ▶ Accompagner les collectivités
- ▶ Education à l'environnement
- ▶ Sensibiliser les particuliers
- ▶ Communiquer auprès des industriels

Plus d'informations sur le site <http://www.syndicatdelaseiche.fr/>

### Avancement des actions réalisées en 2021 :

La morphologie des cours d'eau n'est pas le fruit du hasard, elle évolue en permanence en fonction de l'énergie de l'eau. Un cours d'eau dissipe cette énergie par un « jeu de mouvements » des sédiments (érosion, transport et dépôt). Un cours d'eau en bonne santé se caractérise par une sinuosité naturelle et un débordement fréquent nécessaires pour la diversification et la qualité des habitats et des espèces aquatiques.

C'est ce que l'on cherche à recréer en restaurant un cours d'eau.

Nos rivières constituent un patrimoine naturel qui mérite d'être sauvegardé ; elles offrent de nombreux services à la société, que ce soit la régulation des inondations, l'alimentation en eau, la fertilisation des plaines alluviales, la biodiversité, l'autoépuration des eaux, les loisirs, etc.



### Pourquoi restaurer un cours d'eau ?

L'expression « les petits cours d'eau font les grandes rivières » prend tout son sens sur le bassin versant de la Seiche. Le sous-sol sur lequel il repose est peu perméable, le ruissellement prédomine, ce qui a donné naissance à un réseau de plus de 500 km de petits cours d'eau.

Sur notre territoire, la qualité et la quantité de l'eau dépendent pour une grande part de ces petits ruisseaux. Ce sont les moins visibles et les plus vulnérables, ils méritent toute notre attention.

Aussi, le Syndicat de la Seiche, dans le cadre de ses missions, met en œuvre des travaux de restauration sur ces cours d'eau et plus généralement sur l'ensemble des milieux aquatiques.





Le Relais pour l'Emploi  
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

# NOS PARTENAIRES

Nos  
Partenaires

## le Relais pour l'Emploi

Les 4 activités du Relais pour l'Emploi :

### LE RELAIS

Des missions de travail à proximité de chez vous sont disponibles sur des postes d'agent de collectivité, manutentionnaire, agent en espaces verts, manoeuvre en bâtiment, agent d'entretien...

Le Relais répond aux besoins de main d'œuvre des entreprises, des associations, des collectivités et des particuliers sur le Pays de Vitré.

Que vous soyez demandeur d'emploi ou acteur économique, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons au mieux à vos attentes.

### LE PAYS FAIT SON JARDIN

Des possibilités de consommer des produits bio, locaux et solidaires avec les paniers livrés près de chez vous (livraison sur Le Theil de Bretagne, Janzé, Vitré, La Guerche de B) à 10.50€ le panier, produits par des salariés en reconstruction professionnelle.

### PARC MOB

20 scooters disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emplois sur le Pays de Vitré.

### L'ATELIER COLLECTIF

#### « Le Biaù Jardin »

Lien social et intergénérationnel dans le jardin partagé à vocation sociale dans le parc de l'EHPAD de Retiers.

Coordonnées du Siège Social  
de Retiers :

6 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS  
| 02 99 43 60 66 |

accueil.retiers@lerelaispourlemploi.fr  
www.lerelaispourlemploi.fr

Coordonnées de l'Antenne de Vitré :  
28, rue Jean Moulin 35500 VITRE  
| 02 23 55 15 60 |

accueil.vitre@lerelaispourlemploi.fr  
www.lerelaispourlemploi.fr

Ouverture au public :

Lundi : 9h-12h | du mardi au vendredi :  
9h-12h, 14h-17h  
(le mercredi sur l'antenne de Vitré)

## Coup d'œil sur le parcours de Fabienne...

Inscrite à l'association Le Relais pour l'emploi début 2019, Fabienne a commencé par effectuer des missions de travail chez des particuliers comme employée de ménage ou sur de l'entretien de jardin. En mars 2020, Fabienne a pu réaliser,

grâce au dispositif Différent & Compétent, une « Reconnaissance des Acquis de l'Expérience » (R.A.E.) sur le référentiel « Agent de propreté et d'hygiène ».

Depuis l'origine, la mairie de Retiers fait régulièrement appel à notre Association Intermédiaire pour remplacer ou renforcer les équipes sur des postes d'agents de collectivité, notamment sur le temps de cantine, sur l'entretien des locaux (dans les conditions sanitaires actuelles).

C'est dans ce cadre que Fabienne a dé-



buté une mission d'agent de collectivité pour l'année scolaire 2019-2020. Plusieurs échanges entre la mairie, Fabienne et Coralie (Conseillère en Insertion Professionnelle de l'Association) pendant cette mise à disposition ont permis d'évaluer les compétences de celle-ci, d'analyser le besoin en formation et de répondre aux attentes de la mairie de Retiers.

En septembre 2020, la mairie propose un CDD à Fabienne de 22h par semaine.

En novembre 2020, ce contrat a évolué à 32h par semaine, suite à un départ en retraite d'un agent de la collectivité.

Puis en février 2021, la mairie de Retiers a financé la formation du BAFA, au vu des aptitudes de Fabienne dans l'encadrement des enfants. Ce diplôme lui permettra d'intégrer l'équipe d'animation sur les temps périscolaires de la collectivité et d'encadrer des enfants inscrits dans les différents centres de loisirs.

## Coup d'œil sur le parcours de Dominique...

Dominique, sans activité, a travaillé au AAVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active) tous les jours en maraichage pour garder le moral, la condition physique et un lien social.

Nos partenaires, l'AIS 35, le CCAS de Vitré, le Pôle Emploi qui font le lien avec Le Relais ont accompagné Dominique sur les problématiques du budget, le logement et l'emploi.

Inscrit au Relais en mai 2019, il commence à effectuer des missions de travail sur Vitré : manutentionnaire, agent de déchèterie avec le Smictom. Grâce au Parc Mob, une location de scooter est mise en place et permet ainsi à Dominique de se déplacer sur des missions d'agents d'entretien en espaces verts dans 6 mairies du Pays de Vitré, jardinier chez plusieurs particuliers et entreprises, ouvrier dans une entreprise agricole.

En juillet 2020, l'objectif est d'ouvrir des droits à Pôle Emploi, de finaliser le permis et d'acheter une voiture.

En octobre 2020, la mairie de Saint Aubin des Landes qui fait régulièrement appel à notre association depuis 2016 pour remplacer ou renforcer ses équipes sur des postes d'agent de collectivité, d'entretien des espaces verts, administratif, accepte d'être acteur et partenaire de l'insertion en proposant un contrat aidé (PEC) à Dominique, 20h par semaine en espaces verts.

En janvier 2021, Dominique acquiert sa voiture.

En mai 2021, la mairie de Saint Germain du Pinel qui fait appel à nos salarié(es) sur des postes d'agents d'entretien des espaces verts depuis juillet 2019 propose de compléter les heures de Dominique pour arriver à un temps complet.

En 2021, la commune de Brie a fait appel à deux reprises aux services du Relais pour l'emploi, pour le désherbage du cimetière.



## Syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil

L'alimentation en eau potable des résidents de la commune de BRIE est assurée par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FORET DU THEIL.

Avant d'arriver à votre compteur, cette eau a déjà effectué un parcours. Une partie de l'eau est pompée dans des forages sous terrain situés sur la commune du Theil de Bretagne au lieu-dit la Groussinière. La production de la Groussinière étant insuffisante pour alimenter tout le secteur concerné, il est fait appel à un complément en provenance d'une usine d'eau située à Vitré « La Billerie » (pompage dans la Vilaine).

Les deux ressources nécessitent un traitement afin de potabiliser l'eau avant sa consommation.

L'eau issue de ces deux productions est acheminée et stockée dans une bache au sol sur la commune du Theil-de-Bretagne avant d'être envoyée, à l'aide de pompes, vers le réservoir de Janzé.

A partir de ce réservoir, l'eau est acheminée gravitairement jusqu'à votre habitation.

### Quelques chiffres :

- ▶ La commune de Brie compte 406 abonnés,
- ▶ La consommation annuelle de Brie est d'environ 47 187 m<sup>3</sup>,
- ▶ Le prélèvement d'eau effectué à La Groussinière est d'environ 350 000 m<sup>3</sup> par an, il est complété par un achat d'eau à Vitré.

L'eau du réservoir de Janzé alimente les communes de Janzé, Brie, Corps-Nuds, Amanlis et une partie de Essé.



Usine de la Groussinière

## Mission Locale du Pays de Vitré

La Mission Locale du Pays de Vitré, association de loi 1901, a été créée à l'initiative des collectivités locales et avec le soutien de l'État. Elle aide les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

En lien avec ses partenaires, la Mission locale des jeunes du Pays de Vitré apporte

des réponses adaptées aux questions des jeunes dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, du transport, de la santé.

Au plus proche des jeunes, la Mission locale des jeunes du Pays de Vitré intervient sur les territoires des 7 cantons du Pays de Vitré.



9, place du Champ de Foire  
35500 VITRÉ

02 99 75 18 07

contact@missionlocale-paysdevitre.fr

▶ Antenne de Janzé à la Canopée

## Dispositif d'Accompagnement aux démarches numériques à domicile Territoire de la Roche aux Fées

Le CLIC de la Roche aux Fées, en partenariat avec l'Agence départementale du Pays de Vitré et Roche aux Fées Communauté, a créé un dispositif gratuit pour accompagner à leur domicile des personnes âgées de 60 ans et plus (ou de plus de 55 ans en situation de handicap) ayant besoin de soutien dans leurs démarches numériques. Ce service, accessible aux habitants des 16 communes de Roche aux Fées Communauté, se nomme Accompagnement aux démarches numériques à domicile.

Il permet notamment aux personnes éloignées de l'outil numérique ou isolées, d'avoir jusqu'à 5 séances gratuites pour leur permettre de prendre en main l'équipement numérique et accéder à des plateformes en ligne (telles que celles de la Caf, de la CPAM, Doctolib, des caisses de retraite, des boîtes mail, etc...). L'objectif est de pouvoir répondre à l'évolution visée par l'Etat dans le cadre du programme « Action publique 2022 », qui engage la dématérialisation des démarches administratives.



N'hésitez pas à prendre contact avec Alice LAURENT, intervenante sociale numérique, afin de recevoir d'autres renseignements ou pour vous inscrire au dispositif, par téléphone au 06 73 75 80 83 ou par mail à [intervenant.social.numerique@gmail.com](mailto:intervenant.social.numerique@gmail.com)

## Relais Petite Enfance / RPE

### Nouveau nom du RIPAME

Le Relais Petite Enfance / RPE (nouveau nom du RIPAME) de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil, gratuits, à Brie (dans les locaux de l'accueil de loisirs accolés à la salle polyvalente) les vendredis des semaines paires lors des périodes scolaires pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, non scolarisés, accompagnés d'un adulte référent. Différents pôles sont mis en place pour susciter l'intérêt du jeune enfant : un espace motricité pour tester son équilibre, transvasement, jeux d'imitation pour jouer à faire comme les adultes (dînette, garage, valise de docteur...), espace lecture sont mis en place. Un coin bébé est toujours installé pour laisser les bébés découvrir à leur rythme et au sol des objets sensoriels (miroirs, plumes, bouteilles sensorielles, œufs sonores...) L'animatrice du Relais Petite Enfance vous accueille sur inscription préalable de 9h à 11h30. Pour respecter le rythme de l'enfant, les arrivées et départs sont totalement libres. Pour plus d'informations, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16.

Dans ses missions, le Relais Petite Enfance tient également des permanences pour renseigner les parents et assistant.e.s maternel.le.s (avec ou sans rendez-vous) sur les modes de garde, le contrat de travail, ... à Retiers, à Martigné-Ferchaud et à Janzé.

Le Relais Petite Enfance propose aussi une newsletter mensuelle aux parents, assistant.e.s maternel.le.s et partenaires du territoire. Pour la recevoir et ainsi connaître l'agenda du Relais Petite Enfance, découvrir des propositions d'activités, de lectures, de comptines, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16 ou via mail : [relaispetiteenfance@rafcom.bzh](mailto:relaispetiteenfance@rafcom.bzh)

Depuis peu, le RPE propose également une multitude de ressources en ligne sur le site de Roche aux Fées Communauté : [www.rafcom.bzh](http://www.rafcom.bzh) (rubrique vivre et habiter/enfance, jeunesse/petite enfance/ « nos ressources »). Vous pourrez ainsi trouver des ouvrages pour adultes ou enfants, des recommandations de sites, des



articles classés par thématiques telles que le sommeil de l'enfant, l'acquisition de la propreté, les émotions...

Les animatrices  
du Relais Petite Enfance,  
Sophie LE PENNEC et Pauline GOMES

## L'instruction des dossiers d'urbanisme

### Comment ça se passe...

En matière d'Urbanisme, la commune de Brie est règlementée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement en cours de révision. Ce PLU vous informe des droits et réglementations applicables sur votre terrain. Le nouveau PLU devrait être finalisé d'ici la fin 2022.

Une enquête publique aura lieu **le lundi 24 janvier 2022 à 19h en mairie**.

Vous pouvez consulter le PLU à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture ou sur le site internet [www.brie35.fr](http://www.brie35.fr) (rubrique Urbanisme/Marché Public - Plan Local d'Urbanisme).

Si vous prévoyez d'entreprendre des travaux, nous vous conseillons de consulter le PLU en amont de votre projet pour connaître le droit du sol applicable sur votre terrain et ainsi définir un projet viable.

La commune de Brie a conventionné avec le syndicat d'urbanisme du Pays du Vitre pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnels). Les certificats d'urbanisme d'information sont instruits par le secrétariat de mairie.

Le service instructeur veille à ce que votre

projet respecte le règlement du PLU de la commune et le Code général de l'Urbanisme. Il se peut également que d'autres services soit consultés selon les nécessités de votre projet (Veolia, Enedis, SDIS pour la défense incendie, ...).

Le service instructeur émet un avis sur votre dossier et le Maire de la commune valide la décision finale sous forme d'un arrêté pour un permis de construire ou d'une décision pour une déclaration préalable (sur demande).

Chaque dossier instruit est facturé en fonction de la nature de l'acte (200 € par acte « équivalent permis de construire (EPC) »), du temps passé déterminé sur la base EPC, auquel est appliqué un coefficient pondérateur :

- ▶ Certificat d'Urbanisme opérationnel : 0,4 EPC (80 €)
- ▶ Déclaration Préalable : 0.7 EPC (140 €)
- ▶ Permis de Démolir : 0.8 EPC (160 €)
- ▶ Permis de Construire : 1 EPC (200 €)
- ▶ Permis d'Aménager : 2 EPC (400 €)

Ainsi, l'instruction des dossiers représente une dépense annuelle d'environ 3 500 € pour la commune.

C'est pourquoi, une attention particulière vous est demandée avant de déposer

votre dossier en mairie. Il est regrettable de voir certains dossiers déposés sans consultation préalable des services de la mairie et voués au rejet /refus. Veuillez également fournir l'ensemble des pièces demandées pour éviter le rallongement du délai d'instruction.

### Du changement à venir....

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme s'ouvre !

Plus besoin de déposer votre dossier papier en mairie, faites votre demande en ligne !

### Qu'est-ce que le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera possible de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme sous un format numérique, sans se déplacer en mairie, en se connectant depuis le portail numérique dédié.

L'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme se fera alors de manière dématérialisée par le(s) service(s) concerné(s).

## Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Un service gratuit, en ligne, accessible 7/7j - 24/24h depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme ou à la poste pour l'envoyer par voie de recommandé.

Il ne sera plus nécessaire de déposer la demande en plusieurs exemplaires ce qui limitera l'usage du « papier ».

Un suivi des échanges avec l'administration et de l'avancement de votre dossier en temps réel via le portail du GNAU de façon sécurisée.

Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

Un service plus simple, plus rapide et plus écologique pour faciliter vos démarches !

## Comment déposer mon dossier en ligne ?

Le guichet numérique vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces à fournir à la demande d'autorisation d'urbanisme.

Pour vos démarches, connectez-vous via : [www.rafcom.bzh/urbanismeethabitat/](http://www.rafcom.bzh/urbanismeethabitat/)

## Quels types de demandes puis-je déposer en ligne ?

Vous pouvez déposer les dossiers suivants :

- ▶ Permis de construire
- ▶ Déclaration préalable
- ▶ Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel
- ▶ Permis de démolir
- ▶ Permis d'aménager
- ▶ Déclaration d'intention d'aliéner

## Infos + :

La Mairie reste disponible pour vous renseigner avant tout dépôt.

Lorsque vous déposez une demande sur le guichet numérique, il est inutile de la déposer « sous forme papier » en mairie.

Pour ceux et celles qui ne souhaitent pas déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, vous pouvez toujours déposer directement votre demande à la mairie ou l'adresser par courrier avec accusé de réception.

## Élections 2022

- ▶ Election Présidentielles : **les dimanches 10 et 24 avril 2022**
- ▶ Elections Législatives : **les dimanches les 12 et 19 juin 2022**

### Inscription sur les listes électorales

Vous venez d'emménager sur la commune ou vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale de votre commune de résidence :

Pour pouvoir voter aux élections Présidentielles, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 28 février 2022**, soit par internet (en dématérialisé) ou directement en mairie (formulaire papier) et **jusqu'au 30 avril 2022** pour les élections législatives.

### Envoi des cartes électorales :

L'année 2022 est une année de refonte électorale, vous recevrez donc de nouvelles cartes électorales par La Poste, environ 15 jours avant la date du 1er scrutin (fin mars).

Si vous ne recevez pas votre carte, n'hésitez pas à contacter la mairie début avril pour vérifier votre inscription sur la liste électorale et procéder à la remise de votre carte en main propre.

### Vote par procurations :

#### « Déterritorialisation des procurations »

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des procurations est simplifiée.

Désormais, un électeur peut donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune (art.112 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019).

Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

#### « Maprocuration »

Pour effectuer une procuration, vous pouvez toujours utiliser le site internet dédié « maprocuration.fr » et ainsi gérer vos demandes en ligne (enregistrement, résiliation d'une procuration). Pour cela, il vous sera nécessaire de connaître soit le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire, soit l'état civil exact (nom, nom de jeune fille, prénoms, date et lieu de naissance) ou vous rendre directement en gendarmerie avec ces mêmes informations (NNE obligatoire).

Ce numéro se retrouve notamment sur les cartes électorales mais encore, à compter de janvier 2022, sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) du site service-public.fr.

Ce module permet aussi de vérifier les procurations que vous avez données et celles que vous recevez.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## Le parcours citoyen et la Défense

### Le parcours citoyen

Le parcours citoyen existe depuis la suppression du service militaire en 1997. Il comprend trois étapes successives obligatoires

**1 - L'enseignement de la Défense** dispensé au collège, puis au Lycée. Il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

**2 - Le recensement militaire** (ou «recensement citoyen»)

A 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire, à la Mairie de son domicile.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative au Bureau du Service National. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi son inscription automatique sur les listes électorales à ses 18 ans.

**3 - La journée défense et citoyenneté** qui doit être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

À partir de 17 ans, le jeune est convoqué à une journée défense et citoyenneté. Cette journée obligatoire permet de faire découvrir le ministère de la Défense aux jeunes et de dépister l'illettrisme.

Au programme de la journée défense et citoyenneté :

- ▶ des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- ▶ une présentation de la défense nationale
- ▶ une présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, et métiers civils de la défense.

À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant.

Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans.

**Pour en savoir plus :** [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete)

### L'engagement dans la Défense :

L'engagement citoyen des jeunes représente la clef de voute du pacte républicain et l'essence des actions du ministère des Armées à l'attention de la jeunesse.

Que ce soit en tant que militaire, civil de la défense, réserviste ou encore volontaire du service civique, le ministère des Armées favorise l'engagement des jeunes à travers des dispositifs pluriels et ouverts à tous, et œuvre pour que cet engagement soit valorisable dans les parcours professionnels des actifs.

**1 - Les volontaires du service civique** du ministère des armées :

Pour les jeunes, avec ou sans diplôme, de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), le volontariat de service civique permet de s'engager dans des missions concrètes pour une première expérience au sein du ministère des Armées.

**2 - Les réservistes opérationnels :**

Devenir réserviste opérationnel et s'engager pour son pays au travers de missions opérationnelles (protection, aides au population) ou de missions d'expertise.

**3 - Les préparations militaires** et périodes militaires de la défense nationale :

Les préparations militaires offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience militaire d'une à quatre semaines au sein d'une unité militaire pour découvrir le métier de militaire au travers de quelques-unes de ses valeurs : la vie en collectivité, la

cohésion et le dépassement de soi.

**4 - Emplois civils et militaires :**

Le ministère des Armées offre de nombreuses opportunités d'emplois, civils et militaires, dans une multitude de métiers.

Pour en savoir plus : [www.defense.gouv.fr/jeunesse/s-engager](http://www.defense.gouv.fr/jeunesse/s-engager)

**Pour toute information concernant le recrutement dans les forces armées, contacter le CIRFA, 2 rue de la Mabilais à Rennes tél 02 57 21 80 11**

### Le service national universel

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- ▶ la transmission d'un socle républicain,
- ▶ le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires,
- ▶ le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :

- ▶ un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques).
- ▶ une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année. Ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
- ▶ la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

**Pour en savoir plus :** [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

### Le service civique

Prévu par la loi du 10 mars 2010, le service civique propose aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir leurs projets, prendre confiance en eux, gagner en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger, au sein d'une association ou auprès d'un organisme public, collectivités territoriales, établissement public ou administration d'état.

**Pour en savoir plus :** [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



## Déclarations Préalables accordées en 2021

| DEMANDEUR              | TERRAIN                   | PROJET  | DATE       |
|------------------------|---------------------------|---|------------|
| PELATRE Christophe     | 8 bis, rue de Bretagne    | Pergola   | 11/04/2021 |
| GUENAN François-Xavier | La Moustière              | Pose de vélux   | 24/04/2021 |
| EDF ENR                | Maubusson                 | Pose de panneaux photovoltaïques  | 18/04/2021 |
| MENARD Benjamin        | Le Bas Bouetel            | Modification et création d'ouvertures                                   | 26/04/2021 |
| HOUGET Alexandre       | La Moustière              | Pose de vélux   | 21/05/2021 |
| VALLEE Damien          | 10, rue du chemin pendant | Construction d'un appenti clos et couvert                               | 10/08/2021 |
| HENRY Emmanuelle       | 11, rue du Raize          | Pose d'un portail   | 19/06/2021 |
| AUFFRAY Jérémy         | Corbe                     | Réalisation d'un muret, pose d'un portail et portillon                  | 07/06/2021 |
| BAILLY François        | Le Chêne au Thirel        | Réalisation d'un muret de séparation                                    | 01/08/2021 |
| BAILLY François        | Le Chêne au Thirel        | Pose de fenêtre de toit + changement de menuiseries + réfection toiture | 29/07/2021 |
| SCEA LE LONG PRE       | Le Petit Long Pré         | Installation d'une centrale photovoltaïque                              | 02/08/2021 |

## Permis de Construire accordés en 2021

| DEMANDEUR                    | TERRAIN         | PROJET                                   | DATE       |
|------------------------------|-----------------|--|------------|
| GAUTHIER Jean-Luc            | Picheveul       | Construction d'un abri voitures et vélos | 03/05/2021 |
| MERIAU Christophe et Cécilia | 7 Rue du coteau | Extension maison d'habitation            | 25/11/2021 |

## État Civil 2021

Dans le respect de la réglementation sur la protection des données (RGPD), nous devons recueillir le consentement des personnes (ou famille) concernées pour pouvoir publier dans le bulletin communal, les événements d'Etat Civil les concernant.

### Naissances :

Au cours de l'année 2021, il y a eu 12 naissances, dont :

13 janvier 2021 : Valentin BRIONNE

7 février 2021 : Eol HIRVOAS LOTRIAN

4 mai 2021 : Naël ISMAËL MARTIN

16 juin 2021 : Lou HARDY

5 novembre 2021 : Léon AUFFRAY



### Mariage :

3 juillet 2021 : Marina LEROY et Christophe TROUCHARD



## Les manifestations 2022

Toutes ces dates sont données sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

### Janvier :

- 7 janvier :** Réunion publique du COPIL sécurité routière à la salle l'Abri de l'Isle à 20h
- 14 janvier :** Vœux de la Municipalité à 19h puis rencontre avec les associations (sous réserve)
- 20 janvier :** AG du Club de l'amitié + galette des rois
- 24 janvier :** Réunion publique sur la révision du PLU en mairie à 19h

### Février :

- 3 février :** Club de l'Amitié : Chandeleur

### Mars :

- 5 mars :** Repas annuel de la chasse
- 11 mars :** Don du sang
- 25 mars :** Soirée commande de fleurs et plants potagers organisée par l'association 1001 fleurs

### Avril :

- 10 avril :** Élections Présidentielles - 1<sup>er</sup> tour
- 23 avril :** Repas de printemps Club de l'amitié
- 23 avril :** Lâcher de truites organisé par la chasse
- 24 avril :** Élections Présidentielles - 2<sup>nd</sup> tour
- 30 avril :** Pêche à l'étang des « bas noyers » organisée par le Comité des Fêtes

### Mai :

- 8 mai :** Commémoration de l'Armistice 39-45
- 15 mai :** Exposition de bateaux et voitures anciennes au plan d'eau
- 26 mai :** Concours de palets organisé par la chasse

### Juin :

- 2 et 3 juin :** Don du sang
- 4-5-6 juin :** Rencontre des Brie de France dans l'Aisne (02)
- 12 juin :** Élections Législatives - 1<sup>er</sup> tour
- 13 juin :** Sortie de fin de saison pour l'association Tout Brie Bouge
- 18-19 juin :** Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes le samedi et Course de côte (moto sur route), le dimanche.
- 19 juin :** Élections Législatives - 2<sup>nd</sup> tour
- 25 juin :** Kermesse de l'école

### Aout :

- 16 et 17 août :** Don du sang

### Octobre :

- 15 octobre :** Repas d'automne du Club de l'Amitié
- 21 octobre :** Don du sang

### Novembre :

- 5 novembre :** Repas du Comité des Fêtes
- 11 novembre :** Commémoration de l'Armistice 14-18

### Décembre :

- 15 décembre :** Bûche de Noël Club de l'Amitié
- 16 décembre :** Arrivée du Père Noël organisé par le Comité des Fêtes à la salle l'Abri de l'Isle
- 21 décembre :** Don du sang

LE MAIRE  
ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE BRIE  
VOUS PRÉSENTENT  
LEURS MEILLEURS VŒUX  
POUR 2022.

### Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET - Maryline BRULÉ  
Coralie JAEG - Michelle RIET - Denis PHILIPPE - Bruno PELLETIER - Hélène au secrétariat.



Tout brie bouge



Amicale  
des donneurs de sang



Travaux d'aménagement  
du cimetière



Vaccibus à Brie



Tous pour la Vie